

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
  Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire  
  M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 2**

Séance tenue le 5 octobre 1999, à 19 h 30  
Sous-sol de la Cathédrale  
20, rue de la Cathédrale  
Gaspé

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
JEAN-FRANÇOIS HOUDE.....	2
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE:	
MICHELINE DUBÉ, JEAN-NOËL SERGERIE .....	20
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE HALL:	
KEN HENRY.....	39

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, chacun, chacune! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Merci d'être ici ce soir.

10 Je rappelle le mandat que le ministre a donné à la Commission, mandat de tenir audience et enquête sur la gestion de l'eau au Québec dans la perspective de l'élaboration d'une politique de l'eau pour l'ensemble du Québec. La Commission doit remettre son rapport le 15 mars de l'an 2000 et travaille déjà depuis le 15 mars de la présente année.

15 Comme vous voyez, la Commission est formée de trois membres: de madame Gisèle Gallichan, de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux membres permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ainsi que de moi-même qui ai le plaisir de présider l'audience.

20 Dans la première partie de l'audience, nous avons parcouru l'ensemble des régions du Québec. Nous avons tenu une démarche en trois temps: un premier temps d'appropriation, de convocation générale des intervenants ministériels dans la gestion de l'eau; ensuite, la tournée de l'ensemble des régions pour établir la problématique locale et faire sortir toute l'information sur l'eau; et, après, nous avons tenu onze rencontres thématiques sur différents thèmes sous-jacents à la présente audience.

25 Dans cette deuxième partie de l'audience, nous faisons la tournée du Québec pour recevoir des opinions. Une fois qu'on a pu s'approprier l'information et faire établir la problématique des dossiers, il est essentiel pour nous maintenant d'entendre les propositions, les recommandations que les citoyens et citoyennes, ainsi que les groupes veulent formuler à la Commission pour être capable de produire un rapport qui puisse intégrer, si possible, l'ensemble de la diversité des points de vue et des suggestions qui nous sont faites.

35 Nous avons siégé ici hier soir et nous avons entendu hier soir trois mémoires. Ce soir, nous entendrons également trois mémoires: un d'une personne, monsieur Jean-François Houde; ensuite, nous entendrons le Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine; et, enfin, le Comité pour le développement de la rivière Hall. On n'a pas une soirée très chargée. On va y aller tranquillement. On aura le temps de poser un certain nombre de questions.

40 La procédure est simple. Quand vous vous présentez, nous vous demandons de présenter votre mémoire. Nous l'avons lu. Vous pouvez en donner le résumé simplement. Comme, par ailleurs, les mémoires ne sont pas très longs, je vous laisse à votre liberté. Et, ensuite, la Commission posera un certain nombre de questions sur différents aspects de ce que vous avez abordé pour bien comprendre votre pensée et être capable de vous situer par rapport à d'autres intervenants.

45

Si vous nous avez donné votre document sur support informatique, dès demain votre mémoire sera sur le site informatique de la Commission. Sinon et de toute manière, les copies papier seront distribuées dans l'ensemble des centres de consultation et vos mémoires feront désormais partie de la documentation sous-jacente à l'audience.

50

À la fin de la soirée, il existe, selon les règlements, un droit de rectification, c'est-à-dire que toute personne présente, qui estime que des choses fausses ont été présentées dans le cadre des mémoires, a droit de faire une rectification. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce n'est pas un droit de démolir l'argumentation d'autrui mais simplement de signaler, s'il y en a, des erreurs de faits, des chiffres, des citations incorrectes ou des choses comme ça, pour faire la rectification mais non pas pour entreprendre un débat contradictoire.

Alors, je pense que ça va être un plaisir de travailler dans la soirée qui nous est présentée. J'invite sans plus de préambule monsieur Jean-François Houde, s'il vous plaît.

60

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Bonsoir!

65

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur Houde!

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

70 Je n'ai pas préparé de résumé comme tel.

**LE PRÉSIDENT :**

75 Ça va.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

80 Je ne m'attendais pas à...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais votre mémoire n'est pas très long non plus. Alors, si vous voulez...

85

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

C'est ça. Et je l'ai lu une fois cet après-midi, en dix minutes.

LE PRÉSIDENT :

90

Très bien. Allons-y.

M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :

95

Allons-y. Alors c'est à titre individuel de citoyen observateur, payeur de taxes et, etc., les épithètes sont nombreuses.

LE PRÉSIDENT :

100

Est-ce que vous êtes engagé professionnellement dans un secteur particulier?

M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :

105

J'ai une formation en sociologie sciences politiques et j'ai oeuvré en politique pendant cinq ans en deux expériences distancées de dix ans.

LE PRÉSIDENT :

110

Ah! bon. Au niveau municipal principalement?

M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :

Provincial.

115

LE PRÉSIDENT :

Provincial aussi.

M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :

120

Pour monsieur Lemay en 84-85 et pour monsieur Lelièvre des élections jusqu'au 1er août 97.

LE PRÉSIDENT :

125

Très bien.

M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :

130

D'ailleurs, nous avons eu quelques dossiers ensemble à une certaine époque.

135 **LE PRÉSIDENT :**

On se rafraîchira la mémoire à la pause-santé.

135 **M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Possiblement.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

145 **M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

150 Alors, mon mémoire s'intitule: «L'eau: patrimoine humain ou bien commercial?» Choix de société ou opportunité commerciale.

155 Il n'y a pas de doute, l'eau peut être considérée par certains comme bien commercialisable. D'ailleurs, selon une étude internationale récente, en 2025, les deux tiers de l'humanité seront, si rien ne change, en situation de pénurie d'eau. Ah! la belle affaire! Que de consommateurs captifs. Il y a de quoi saliver.

160 Ne s'agit-il pas plutôt en matière d'eau de considérer les dimensions humanitaires, de civilisation et de société? L'humain n'est-il qu'homo economicus? Historiquement et éthiquement, la réponse est non. Il est d'abord et avant tout être social, méritant respect et solidarité de ses congénères.

165 La civilisation occidentale moderne, dite rationnelle, se condamne-t-elle à l'anarchie de l'individualisme niais à courte vue? Les sociétés capitalistes dites développées sont actuellement menacées de faillite morale et d'engagement de leurs citoyens. En privilégiant les attentes de groupes d'intérêts économiques engagés dans une compétition au terme de laquelle il y aura peu de gagnants et des masses de laissés-pour-compte, nos sociétés modernes préparent le chaos qui aura raison de la démocratie parlementaire, si rien ne change.

170 Quand l'économique dicte au politique. Afin d'être concurrentiels - concept sans limite théorique - les groupes financiers songent, après avoir investi dans le politiquement correct, à manipuler ouvertement des gouvernements fantoches ou simplement démontrer leur inutilité. Le slogan: «L'État minimal». L'intégrisme économique actuel réfute toute velléité de pouvoir au politique. C'est-à-dire que quand le néo-libéralisme conquérant rencontre une contrainte politique visant le bien commun, c'est un obstacle à la mondialisation. Oh! hérésie. De quoi je me mêle? On veut votre bien, on va l'avoir.

175 Face à cette érosion constante du politique au bénéfice de l'économique, il est plus que temps que les élus d'ici et d'ailleurs se concertent pour ensemble reprendre leurs prérogatives pour une série de questions dont l'eau.

180 Comme le disait récemment Jacques Attali: «Il faut que les démocraties parlementaires conservent un sanctuaire de questions fondamentales pour lesquelles l'économique n'est pas déterminante, voire non pertinente.» Devons-nous exporter de l'eau au plus offrant? Devons-nous cloner un citoyen-consommateur idéal? Devons-nous faciliter l'euthanasie sur demande ou celle automatique, etc.?

185 Autant de questions pour lesquelles le recours aux critères économiques, tels rentabilité, concurrence, compétitivité, etc., serait la démonstration d'un palier politique ou bien amoral ou bien rudimentaire ou les deux à la fois.

190 L'eau, maintenant et plus tard. En matière d'eau, sommes-nous actuellement en situation d'équilibre au Québec? Des tests insuffisants de qualité des eaux embouteillées, des nappes phréatiques souillées, contaminées et des eaux municipales de qualité inconstante sont autant de raisons pour se méfier de l'insouciance des producteurs d'eau actuels et en attente de permis, de la complaisance des élus friands de tous projets créateurs d'emploi et aussi de l'impuissance effective des organismes de réglementation ou consultatifs.

195 Au Québec, avons-nous sérieusement évalué nos besoins en eau pour les prochaines années, voire le prochain siècle, avant d'envisager commercialiser et exporter des quantités significatives de cette ressource naturelle essentielle?

200 De l'utilité de la technologie dans la prise de décision. Le génie civil et les sciences dites exactes permettent de construire barrages et pipelines, de recycler les superpétroliers, de prévoir selon des modèles mathématiques standard l'ampleur des besoins en eau potable, irrigation, procédés industriels utilisant l'eau, etc.

205 Mais à supposer que des réponses soient apportées à certaines des questions techniques énoncées plus haut, ces hauts lieux de la technicité se prononceront-ils au sujet du bien commun, de l'équité et de la dignité humaine? L'approche rationnelle occidentale veut que non. Et même si on leur demandait de se prononcer au sujet de la pérennité des ressources naturelles et des écosystèmes en situation d'exploitation intensive de l'eau, la rigueur scientifique leur commanderait la plus grande prudence pour les conclusions avancées.

210 Bref, malgré des monticules de données scientifiques, le doute plus que raisonnable subsisterait. D'autres considérations prendraient le relais.

215 Une vision mondialiste et des intérêts divers. De nos jours, sortis tout droit du credo néo-libéral triomphant, les concepts de mondialisation des marchés et de globalisation des échanges entretiennent l'illusion qu'une vision mondialiste s'est généralisée. Basé en partie sur la nécessaire solidarité humaine, sur la suprématie de l'approche collective et même sur la

constitution d'un gouvernement mondial, le mondialisme est bafoué par la compétition économique à tout prix, sorte de darwinisme social revu mais non corrigé, excluant le plus grand nombre et par l'individualisme axé sur la satisfaction de besoins matériels illimités. Le marketing des marchands est roi. Dans ce contexte, la conscientisation planétaire est perçue comme rêverie d'idéalistes nostalgiques. De nos jours, lorsque l'on parle du village global, c'est malheureusement pour signifier que la partie de Monopoly se joue à l'échelle de la planète.

225 Cependant, la majorité silencieuse observe.

Écologie et responsabilité intergénérationnelle. L'habitat Terre, les générations et le développement durable sont ici les paramètres pertinents. Nos mauvais choix peuvent hypothéquer l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Devons-nous souhaiter faire partie dans 230 30 ans des trois personnes âgées sur treize au Québec qui souffriront de la maladie d'Alzheimer? Il nous serait alors possible d'oublier que nous avions laissé aux marchands le soin de définir les choix de vie possibles. Oublier que l'eau est l'élément premier du corps humain. Oublier que le genre humain provient d'un certain plancton archaïque.

235 Au contraire, de plus en plus de citoyens du monde, soucieux de l'habitat terrestre, revendentiquent un modèle de développement durable, incluant l'approche écosystémique par rapport au modèle actuel sans souci pour les coûts sociaux et environnementaux. Ces pionniers contemporains de la conscience humaine sont perçus par les bien-pensants comme des marginaux, des intellectuels ratés, c'est-à-dire ne travaillant pas pour une grosse boîte, ou mieux, une firme transnationale.

245 En réalité, du moins je crois fermement, ces leaders d'opinion constituent la pointe de l'iceberg. De façon générale, les gens commencent à dire tout haut leurs préoccupations pour l'environnement, à questionner le modèle néo-libéral capitaliste qui aspire, entre autres, à l'exploitation intensive de l'eau à des fins d'exportation commerciale.

Parmi certains de ces êtres éclairés, mentionnons Omar Aktouf, Ignacio Ramonet et le Groupe de Lisbonne dont fait partie Ricardo Petrella, et bien d'autres d'ici et d'ailleurs.

250 Plaidoyer pour l'intelligence humaine. Si l'intelligence humaine a un sens, ce sera celui de l'humanisme et non de l'économisme dominant. Nous devons faire des choix différents qui contredisent le défaitisme du genre: «pas le choix; c'est le système qui veut ça.» Nous pouvons interagir avec ce système socioéconomopolitique. Il est le résultat de l'esprit humain, de ses passions et de son histoire tourmentée.

255 Bien sûr, le concept d'intelligence est relatif mais lorsque l'on observe que la fortune actuelle de 200 personnes riches et puissantes au monde équivaut au P.I.B. de 40 % de l'humanité, ce n'est pas de cette sorte d'intelligence que j'attends des choix équitables et durables.

En clair, je pense qu'à la lumière de la valse des fusions sectorielles et acquisitions pluri-sectorielles internationales que nous observons actuellement, il est pertinent de craindre la formation d'un cartel de l'eau à moyen ou long terme. Paranoïa? Pas du tout.

265 En effet, si l'on considère un des principes fondamentaux du capitalisme, à savoir le processus d'expansion des entreprises privées, et qu'on observe les appétits de certains lobbys américains - méga-agriculteurs, gens d'affaires, financiers, multinationales - lobbys en matière d'eau pour ne nommer que ceux-là, jumelés à l'«aplaventrisme» politique actuel, il devient plus que probable que toute ouverture à l'exploitation intensive de l'eau à des fins d'exportation commerciale ne vienne offrir toutes les conditions favorables à la constitution d'entreprises ayant un pouvoir économique et politique menaçant pour l'humanité.

270 S'opposerait alors le sens des affaires au sens de la dignité humaine. Ne pas reconnaître cette menace serait faire preuve de naïveté ainsi que d'une grande ignorance de l'histoire du capitalisme.

275 L'utopie est possible et incontournable. Entre autres choix donc, il faut absolument préserver le statut spécial de l'eau. Désolé, pas à vendre, si ce n'est qu'en petit format et à petite échelle. Pour ce qui est de l'exportation, nous reverrons le problème dans quelques générations dans une optique humanitaire et non commerciale. Entre-temps, le mieux est de prévenir les désastres écologiques en adoptant au plus tôt un modèle de développement différent du présent. Ne pas faire ces choix durables, c'est préparer la faillite de l'entreprise humaine.

280 J'interpelle la Commission; je somme le gouvernement. Vous qui rendez compte des opinions, des valeurs, des souhaits et des intérêts divers, soyez visionnaires face aux opportunistes à courte vue. Vous avez un rôle important à jouer. Pour peu que l'on accorde encore de la crédibilité à la démocratie parlementaire québécoise et à ses institutions, vos mandats de consultation et de recommandation constituent un des derniers remparts de l'intérêt public face à l'individualisme économique, c'est-à-dire du long terme face à un certain court terme.

295 D'autre part, si le gouvernement du Québec, dont les dernières fibres sociales démocrates s'étiolent face au vent néo-libéral actuel, se laisse encore séduire par la réthorique fausse du progrès économique voulant que le secteur privé soit mieux placé pour réguler à la fois le marché et convenir du bien commun, et qu'ainsi l'État québécois n'accorde pas de statut spécial à la ressource eau, il fera alors la preuve de son incurie.

300 Et si les citoyens ordinaires ne sont pas écoutés, ne se reconnaissent plus dans un politique dont la raison d'être est, dit-on, de gérer le bien collectif et d'assurer la pérennité des valeurs démocratiques et humanitaires, alors pourquoi continuer à payer pour un représentant qui leur signifie une indifférence consommée? La désobéissance civile à grande échelle guette nos élus. À eux d'être clairvoyants pour leur avenir et le nôtre.

305        En terminant: l'avenir m'appartient; j'agis sur lui. Le défaitisme politique fait l'affaire des détenteurs de capitaux. La résignation des citoyens et la timidité du politique permettent les pires excès du néo-libéralisme économique puisque la voie est libre.

310        En réalité, si l'avenir nous appartient, ce n'est pas parce que nous l'aurions acheté, comme dit la publicité des placements à long terme. Les bons choix de société sont à notre portée en termes de conscience et de volonté politiques. À nous d'agir maintenant et non de subir tôt ou tard, plutôt tôt que tard. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

315        Merci, monsieur Houde. Je ne sais pas si je ferai partie des trois personnes âgées sur treize qui souffriront de la maladie d'Alzheimer. Il y a des chances que j'en fasse partie puisque j'ai la chance déjà d'être rendu dans l'âge d'or. Alors, sinon, je serai mort avant, mais, effectivement, il y a peut-être, hélas! une chance que j'appartienne à ces trois sur treize-là. On va se souhaiter que non, mais on ne sait jamais.

320        Blague à part, j'aimerais que vous m'établissiez mieux la distinction que vous faites au milieu du mémoire à peu près, la distinction que vous faites entre la mondialisation et le mondialisme. Je sens qu'il y a chez vous deux dimensions différentes à ça. J'aimerais que vous m'en disiez un petit mot, si vous permettez.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

330        Je relisais en diagonale, il n'y a pas longtemps, un petit: «Que sais-je sur le mondialisme?» qui avait été écrit il y a à peu près 20 ans, lors d'une période assez enthousiaste, dans laquelle on parlait de la nécessité d'un gouvernement mondial, d'une ONU renforcée, on allait même jusqu'à dire que finalement le concept de nationalité allait à l'encontre du mondialisme, jusqu'à un certain point, etc.

335        Et on parle dans cette dynamique-là - je pense que c'est surtout pour l'assemblée, je pense que vous êtes très au courant de tout ça - on parle dans ce sens-là beaucoup plus d'une vision humanitaire. C'est l'humanité habitant sur une planète, partageant un même habitat, qui décide de gérer l'affaire humaine, l'entreprise humaine au sens large et non dans un sens commercial, en conciliant les différents intérêts régionaux à l'échelle de la planète, appelons-les nationaux, en les conciliant grâce à un certain partage de valeurs communes et, éventuellement, à des organes, à des institutions internationaux comme un gouvernement mondial.

345        Et certaines de ces idées-là ont fait du chemin. On les entend encore. On parle d'un mandat fortifié pour l'ONU. On parle d'une force d'intervention. On parle de certains héritages de Rome, de Rio, de Kyoto, etc., bon. Une certaine vision de mondialisme où le monde n'est que justement ce village global là.

350           Actuellement, lorsqu'on parle de village global, c'est simplement pour signifier que la «game de Monopoly», j'utilise l'anglicisme par exprès, elle est mondiale.

355           En 1500 quelque chose ou en 1600, lorsque les découvreurs, dit-on, avec des marchands, venaient, c'était de la migration de capitaux, sauf que ça prenait deux, trois mois pour faire un bout, puis deux, trois mois pour revenir. On en était déjà à des tentatives de mondialisation du marchandage qui s'est raffiné par la suite.

360           Et, maintenant, avec la révolution de tout ce qui est technologie d'information, on voit bien que le système économique capitaliste, qui domine les quatre coins de la planète, permet justement des flux de capitaux importants, permet une globalisation des échanges à une échelle et à une rapidité qui n'étaient pas envisagées il y a 20 ans, en tout cas, par le commun des mortels.

365           Et ça, ça nous amène à des problématiques à tel point que -- je peux peut-être sembler, avec ma chemise rouge aujourd'hui et mes propos contre le capitalisme, comme un farouche socialiste communiste, sauf que comme dirait Deschamps: «On est tous un peu socialistes, communistes, mais dans le fond, la main dans la poche, on est capitaliste comme tout le monde».

**LE PRÉSIDENT :**

370           On a le cœur à gauche et le portefeuille à droite, de temps en temps.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

375           Exactement. Alors ce qui devient hérésie pour certains et régulation pour d'autres. Alors maintenant, on entend l'actuel président, monsieur Paul Martin, président du groupe des 22, c'est-à-dire le G-22, on a eu le G-7, le G-8, G-ci, G-ça, G-faim, on est rendu G-22 et là, nos financiers nationaux, nos présidents de banque et nos ministres des Finances disent: «Là, on a de la misère avec ce qui se passe, avec les flux de capitaux, avec la spéculation» et les gens du groupe de Lisbonne nous disent que 98 % des échanges boursiers sont des mouvements de spéculation. Avec tous ces mouvements-là, les détenteurs de portefeuilles nationaux disent: «On n'est plus capable de gérer la bâtie».

**LE PRÉSIDENT :**

385           Donc, vous faites une distinction assez claire en ce sens-là, entre ce que vous appelez le mondialisme, c'est-à-dire l'aspiration et la nécessité d'encadrer l'ensemble de l'humanité comme humanité, et le phénomène de marchandisation ou de l'union par le processus purement économique.

390           Plus loin, vous parlez d'un cartel de l'eau et, paradoxalement, vous tirez plus sur les entreprises américaines alors que ceux qui viennent dénoncer devant nous le cartel de l'eau ont

tendance à dénoncer plus les gros Français là-dedans: Société générale des eaux, Lyonnaise des eaux, etc. Je ne sais pas si c'est les mêmes ennemis qu'on vise.

395

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Ah! moi, ce que je vise, c'est toute possibilité, qu'elle soit américaine, on sait qu'un bon pourcentage des firmes transnationales ou multinationales origine des États-Unis, que ce soit français ou autre, toute tentative de s'arroger l'eau.

400

Quand on regarde, monsieur Beauchamp, encore aujourd'hui aux nouvelles, on parle d'une fusion dans le domaine des communications: Sprint et MCI, je crois. On parle d'en-dessus de 130 milliards \$, je pense. On parle de fusion, de mouvements de fusion qui dépassent les économies nationales, les budgets des gouvernements à tout le moins. C'est une ampleur considérable. Ne pas voir que ces fusions-là donnent lieu à des entités qui détiennent à ce moment-là un rôle, un pouvoir politique majeur, ça serait se mettre la tête dans le sable.

405

On ne parlera pas nécessairement de tout l'aspect déstabilisation de gouvernement par des manœuvres de multinationales, puis tout ça, mais regardons le phénomène du capitalisme sur une longue échelle et puis constatons qu'à partir du moment où, dans une industrie donnée, qu'il n'y a plus beaucoup de points à gagner face à des compétiteurs - si tu ne peux pas les battre, joins-toi à eux - alors là, on est dans la valse des fusions. C'est qui va être plus gros, puis va englober l'autre, etc.

415

La même chose peut arriver dans le domaine de l'eau. Pourquoi pas? L'eau, pour les Américains, comme la culture, comme n'importe quoi, c'est de la marchandise. Ce sont des biens commercialisables. Il s'agit juste d'avoir une bonne grosse entreprise qui est intéressante pour une autre et ça peut être une acquisition latérale...

420

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

425

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

... et on est parti et c'est le bal. Alors si les gouvernements... là, Terre-Neuve a tout de suite donné un assentiment en donnant l'odieux de la décision finale au fédéral, en disant: «Oui, nous autres, on permettrait», le fédéral demandera des audiences ou des études environnementales là-dessus. D'ailleurs, le fédéral leur reproche de manquer de courage là-dessus. Si eux font l'erreur, qu'ils la fassent. Et nous, on va essayer de faire des choix qui ont de l'allure.

430

On pense au Québec qu'on a de l'eau, qu'on a de l'eau, qu'on a de l'eau en masse, qu'on peut faire ce qu'on veut. Tant qu'à faire, on va la gaspiller ou on va faire n'importe quoi avec. Bien, je n'ai pas fait de recherche très approfondie sur la question de la qualité de l'eau au

Québec, mais je ne suis pas certain qu'on soit dans la situation pour se péter les bretelles, comme on dit. Je ne suis pas certain du tout. Localement. Puis pour un enjeu plus large, je ne suis pas certain qu'on doive... au contraire, je pense qu'on doive être très, très, très prudent.

440

**LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que vous avez peur au fond de ce phénomène de marchandisation de l'eau et vous voulez qu'une politique prévienne cette chose-là. C'est ça le point fort de votre position.

445

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Oui. Oui. Pourquoi l'Europe se plaindrait-il de l'homogénéisation de la culture par l'impérialisme culturel américain? Parce que ce sont des mouvements de fond qui sont entraînés par des gros capitaux. Ce n'est pas juste parce que l'Oncle Sam se sent bien, se sent meilleur qu'un autre. C'est parce que ce sont des gros intérêts qui sont derrière tout ça.

450

Comme dit Attali, il me semble que c'est un auteur qui a écrit une trentaine d'ouvrages, qui a conseillé Mitterrand puis une couple d'autres, que j'écoutais l'autre jour: «Il faut avoir un sanctuaire de questions fondamentales qui ne doivent pas être dépendantes de la dimension économique.» Est-ce qu'on va se mettre à marchander la dignité?

455

Lorsqu'on voit ce qui se passe sur la terre, les pressions du FMI sur les pays en voie de développement, etc., on a la moralité de nos échanges commerciaux, on est dans une situation déjà catastrophique. Et je parlais de nos petits-enfants et de nos enfants, puis j'amenaïs la boutade de l'Alzheimer, on n'a pas besoin d'avoir peur d'oublier dans 30 ans. On peut se mettre la tête dans le sable aujourd'hui même.

460

**LE PRÉSIDENT :**

465

D'accord.

470

Et depuis longtemps.

475

**LE PRÉSIDENT :**

Ça marche.

480

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je demeure un peu dans la foulée de ce que vous venez de développer. Quand vous dites, à votre page 5...

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Ce n'est pas paginé, je m'en excuse.

485      **Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

Ce n'est pas paginé mais j'ai fait un calcul grossièrement...

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

490      C'est ça. C'est ça.

**Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

495      ... c'est une page après que vous ayez parlé de Ricardo Petrella...

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

500      Oui.

**Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

505      «Pour ce qui est de l'exportation, nous reverrons le problème dans quelques générations dans une optique humanitaire.»

510      Vous venez d'aborder ça en réponse aux questions de monsieur le président Beauchamp. Je voudrais que vous me définissiez davantage cette optique que vous voyez. Qu'est-ce que c'est pour vous cette optique humanitaire?

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

515      Bien, optique humanitaire par opposition à commerciale. Et, en ça, je tiens à reconnaître que ma pensée s'est précisée en écoutant, il n'y a pas si longtemps également, madame Vandelac, je crois, qui est sociologue à Montréal.

520      Moi, je suis conscient, je pense qu'au Québec, on est bien conscient que, oui, on a un certain volume d'eau. On pense qu'on en a plus qu'on en a besoin. En tout cas, il faudrait peut-être voir à ne pas altérer la qualité d'une certaine quantité qu'on utilise. Mais, éventuellement, il pourrait y avoir des situations où des populations entières ont besoin d'eau.

525      Et là, on parle de catastrophe humanitaire. On ne parle pas de pénétration de marché, de stratégie commerciale. On parle de situation humanitaire catastrophique. Il y a de la désertification, il y a des altérations de fleuve entier dans les pays du Tiers-Monde, etc. Il est

525 possible à un moment donné qu'on ait un geste humanitaire à faire, qui ne soit pas à l'encontre de la fragilité des écosystèmes.

530 Et je ne suis pas contre l'idée que des camions ou des superpétroliers recyclés partent un jour avec de l'eau pour sauver des vies humaines. Mais ça, ce sont des choix qu'on fait un bon matin. Ce sont des choix préparés, ce sont des choix qu'on fait pour une raison donnée, pour une durée de temps donnée et on peut, après coup, identifier les impacts positifs chez les pays nécessiteux. On peut vérifier les impacts négatifs sur nos écosystèmes aussi. Mais on conserve le contrôle sur la ressource. Et on n'a pas laissé le soin à d'autres de dire: «Bien, allez-y, régulez le marché et après ça, bien, vous nous direz qu'est-ce qui est bien pour nous.»

535 **Mme GISELE GALICHAN, commissaire :**

Donc c'est ça que je voulais vous entendre dire. De fait, je présumais que c'était ça, c'était des actions ponctuelles qui arrivent dans le temps.

540 **M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Oui.

545                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

545                   Cependant, puisque vous citez monsieur Petrella, bon, et bien sûr, on dit d'ici 2025, il  
y aura une partie de la planète qui sera en carence majeure d'eau, monsieur Petrella lui-même a  
dit: «Justement, au Québec, vous pouvez aider.» Mais lui, contrairement à ce que vous  
semblez dire «nous reverrons le problème dans quelques générations», semblait être beaucoup  
550 plus restreint dans le temps.

555                   **M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

C'est possible.

555                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

555                   Est-ce que cette optique humanitaire, vous la voyez nécessairement seulement dans  
quelques générations?

560                   **M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

565                   Pas vraiment, non. Je ne tiens pas à ça de façon dogmatique. D'ailleurs, si la question  
devait être abordée, débattue et faire l'objet d'une décision avant quelques générations, d'ici les  
prochaines années, bien, ça serait tant mieux si ça nous avait donné l'occasion justement de  
faire notre lit et d'établir, pour un bon bout de temps, de bons choix allant dans ce sens-là.  
Alors ce n'est pas l'idée: «On en a assez, on garde ça pour nous, puis vous nous réveillerez  
dans quelques générations si vous en avez besoin.»

570                   En tout cas, pour la question de marchandise, moi, c'est un principe que je pense sacré  
et ça ne changera pas, ça. Le capitalisme a eu besoin des démocraties pour prendre son essor.  
Maintenant qu'il est tout-puissant, il veut faire le ménage de la baraque et l'état minimal dans  
toutes les sphères géographiques, si possible.

575                   **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

575                   Est-ce qu'à ce moment-là, vous la donneriez l'eau ou si vous établiriez pour un pays qui  
est dans le besoin un prix raisonnable? Voyez-vous cela comme un don, dans les  
circonstances que vous venez de décrire, ou à un prix raisonnable?

580                   **M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

585                   Bon, je peux vous avouer d'emblée que je n'ai pas réfléchi à la question vendre ou  
donner. De mon naturel, je dirais, les causes humanitaires, on donne, puis on sait bien ce qui  
arrive après. On essaie de nouer des ententes de bonne amitié, de commerce, etc., et,  
finalement, au détour, on essaie de récupérer une partie de ce qu'on a donné. Par exemple le  
principe d'aide humanitaire actuellement. C'est ce qui est utilisé depuis peut-être 50 ans, dans

les pays du Tiers-Monde. On dit qu'on fait de l'aide humanitaire, mais on se place les pieds, puis on introduit nos corporations.

590

En tout cas, ça, c'est «l'humainerie» et c'est toutes les ramifications des entreprises qui permettent ce principe-là. Mais qu'on la donne ou qu'on la vende, si on la vend pour un montant presque symbolique, pour moi, c'est la même chose. Si l'État se met à faire le marchand de la même façon qu'une multinationale, on n'est pas plus avancé. Parce que va se développer la même mentalité.

595

Que ce soit Hydro-Québec, que ce soit n'importe quelle entité, et ça, je veux dire, c'est une vieille notion que j'ai apprise à l'Université Laval par un certain professeur, quand une entité devient grosse, les gens qui travaillent à l'intérieur oublient la raison première pour laquelle ça a été créé, c'est-à-dire le client. On vit pour se régénérer. On oublie la mission première.

600

Alors si l'État développe le réflexe de vendre, ça ne sera pas plus humanitaire.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

605

C'est parce que là, il me vient à l'esprit un argument pendant que vous parlez. Si un pays est en pénurie et puis que c'est une pénurie qui est déjà annoncée, qui va aller en s'aggravant, l'aide ne peut pas être que ponctuelle. Ils vont avoir besoin d'eau tout le temps. Qu'est-ce qui se passe dans cette perspective-là? Est-ce qu'à ce moment-là, l'aide humanitaire devient permanente? Comment vous la voyez, vous? Une multitude de pays devront s'accorder, quoi?

610

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDÉ :**

615

Bien, si je fais le parallèle avec l'aide humanitaire alimentaire, je ne connais pas à 100 % le domaine mais, à ma connaissance, il n'y a pas un seul pays qui aide une nation en difficulté. Habituellement, on fait appel à la communauté internationale et un certain nombre de pays qui ont des ressources, dits développés, donc vont contribuer. Alors pourquoi, dans le domaine de l'eau, ça ne pourrait pas être la même chose, un forum, une équipe de pays qui ont un certain surplus, qui peuvent en tout cas en donner.

620

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

625

Oui, mais de la nourriture, un pays qui en manque pendant un certain temps peut, au bout d'un certain temps, recultiver, bon, réorganiser ses terres; mais l'eau, c'est différent là.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Pourquoi pas? Je ne suis pas un scientifique dans le sens habituel, sauf qu'autant pour l'autonomie alimentaire, je pense que pour l'eau, si on aide -- je vais vous donner un exemple. Les pays en voie de développement sont en train de répéter exactement nos erreurs que nous avons commises concernant l'utilisation des pesticides. Ils sont en train d'empoisonner leur environnement et leur eau, avec les pesticides.

Avec la mondialisation des marchés, on n'est pas en mesure de contrôler les procédés qui sont interdits dans certains pays et qui sont laissés aller et qui sont permis dans d'autres. Donc les pays en voie de développement, la pression est forte, le FMI: «Bon, allez, allez, soyez productifs. Remontez votre...» Les gens essaient de... bon, on va être industriels, nous autres aussi, on va en faire des choses et ils utilisent nos bonnes vieilles techniques remplies d'effets pervers.

Alors si on laisse les pays dits en voie de développement répéter nos erreurs, bien sûr qu'ils vont toujours manquer d'eau. Si, par contre, on les aide dans des transferts de technologies, pour avoir des moyens de production moins polluants et pour avoir des programmes à grande échelle de dépollution, de restabilisation d'écosystème et pourquoi... est-ce qu'on pourrait, à ce moment-là, dire, bien, ils vont être dépendants jusqu'à la fin des jours?

Nous-mêmes, lorsqu'on a un problème dans un site donné, on met des efforts et on arrive à un certain succès. Alors, moi, ça me fait rire quand on dit: «On va aller chercher de l'eau sur Mars, on va envoyer des hommes», bien, il faudrait peut-être qu'on s'occupe de notre petite planète auparavant.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Moi, j'ai travaillé dans les pays du sud-Sahara, l'Afrique du Sud Sahara, puis la plupart des pays n'ont pas les moyens même d'avoir de pesticides, mais ils ont les déchets nucléaires des pays européens, ils ont les déchets toxiques de nombreux pays européens, ils n'ont pas d'assainissement. Alors les pesticides sont un infime problème par rapport à l'ensemble des problèmes de ces pays-là. Je ne vous parle pas des pays en voie de développement de façon générale.

La menace de l'exploitation intensive de l'eau à des fins d'exportation, on en a parlé beaucoup déjà, et si la demande d'eau venait des pays en voie de développement, c'est sûr que pour le Québec, ce serait une espèce de fleuron de pouvoir faire un bon geste, sauf que d'après les professeurs Villeneuve et Slivitzsky qui sont venus devant la Commission, les pressions ne viendront pas du tout de cette provenance-là, elles vont venir du Mid-West américain.

Par exemple, le professeur Villeneuve disait que les pressions sur l'eau du nord vont augmenter au fur et à mesure que le Mid-West américain va s'assécher par l'agriculture. Le

professeur Slivitzsky disait que le Québec va être soumis à de très fortes pressions politiques provenant du Mid-West américain.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

675

Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

680

Et, par ailleurs, il y a certaines études qui nous portent à croire que l'idée d'exporter de l'eau en Asie ou en Afrique n'est pas une idée réaliste à cause des coûts que ça représente et que des processus de désalinisation sont plus efficaces et moins coûteux.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

685

Tant mieux.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

690

Alors, comment vous voyez ça, vous? Est-ce que pour le Québec, de fournir de l'eau au Mid-West américain, ou pour le Canada de façon générale, ou le bassin des Grands Lacs, du Saint-Laurent, dans un contexte où on peut supposer qu'il y a déjà du gaspillage d'eau, est-ce que vous pensez que la solidarité internationale s'applique dans des cas comme ça?

695

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

C'est une bonne question que les politiciens vont avoir à débattre et qu'il est opportun qu'on discute aujourd'hui. J'écoutais, à une heure indue, une séance que vous avez tenue, je ne sais plus trop à quel endroit, et il y avait un intervenant...

700

**LE PRÉSIDENT :**

Non, on l'avait tenue de jour. Ils l'ont repassée de nuit, mais nous autres, on l'a tenue de jour.

705

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

710

C'est ça. Il y a un intervenant qui disait: «On n'a pas à payer pour le gaspillage du Mid-West.» Ça, je suis d'accord avec l'affirmation, puis j'irais un petit peu plus loin, puis j'imagine que l'intervenant aurait pu développer ça davantage.

On a des modes de production qui sont intensifs et extensifs. On a des modes de production qui génèrent énormément de problèmes. Et puis je pense qu'il avait été question là ou dans un autre forum d'idée que, par exemple, l'irrigation à ciel ouvert, ça donnait un résultat

715 minable, l'irrigation goutte à goutte par un réseau, c'était bien meilleur, etc. Pourquoi ne pas penser changer les modes, changer les façons de faire plutôt que dire: «Voici. Nous faisons comme ça. Nous avons un problème. Vu qu'on a dilapidé la ressource naturelle, on va aller en chercher d'autre.»

720 Alors moi, là, c'est à la base du comportement des agriculteurs et dans bien d'autres domaines. Et si ça doit amener des concessions auprès des individus, citoyens consommateurs, faisons l'éducation et on va en manger des tomates qui sont tordues un petit peu, on va en manger des pommes où on enlève un petit peu de tavelure dessus, et ainsi de suite.

725 730 735 Et pour ce qui est de vendre aux États-Unis, moi, je suis réticent à la constitution d'un mouvement de «merchandising» dans l'eau. Ça peut nous amener tellement loin. Et si les Américains sont capables d'envoyer des navettes se promener dans les airs, pourquoi ne mettent-ils pas davantage de ressources dans des procédés alternatifs? Vous avez parlé de désaliner l'eau salée, etc., etc. Il y a plein de choses qu'ils peuvent faire, sauf qu'ils vont chercher la solution la plus facile.

740 C'est certain qu'on va avoir des pressions. On peut se dire: «On est trop petit. On est trop faible. On est juste une province. On ne pourra pas.» Moi, je prétends que seul, peut-être que ça peut être difficile, mais si le Québec fait partie d'un forum de «pays» avec le Canada, espérons-le, de pays avec les pays de l'Europe, les pays de l'Amérique du Sud, etc., pour instaurer un code éthique d'utilisation de l'eau, j'ose espérer que nous pourrions tenir le rempart. Je suis peut-être idéaliste mais il faut une certaine forme d'utopie. Rappelez-vous, il y a dix ans, si quelqu'un vous aurait dit: «On va faire de la récupération du Québec», vous auriez pu dire: «Ouf! Quelques macramés, peut-être, mais...» Et on en est là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

745 Alors, vous, vous croyez que c'est l'éthique qui pourrait être la solution aux questions relatives à la gestion et à la politique de l'eau. Vous avez parlé d'intelligence. Donc, il faudra que le gouvernement se dote d'une politique intelligente, pour une gestion intelligente de l'eau.

750 Mais si on considère l'eau, comme certains le proposent, entre autres Petrella, comme un patrimoine commun de l'humanité, si c'est un patrimoine commun, ça veut dire que ça n'appartient pas à un état souverain. Il y a une espèce de collectivisation de la propriété ou de l'usage, dépendant des règles du jeu ou des règles éthiques qui pourraient être adoptées. Comment vous voyez ça, cette gestion-là?

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDÉ :**

755 C'est sûr qu'à court terme, ça semble nettement contradictoire avec mon propos. Sauf que si l'on observe les valeurs qui sont exprimées dans les propos de Petrella et d'autres, c'est de dire: «On n'a pas un style de gestion durable. Nous gaspillons, nous faisons de mauvais

760 choix et nous vivons tous sur la même planète. Pourquoi ne faisons-nous pas des choix collectifs?»

765 Bon, quand vient le temps d'aborder l'eau, le Québec détient une quantité d'eau importante. Doit-il être plus catholique que le pape et dire: «Bon, bien, dorénavant, nous, on considère que notre eau, ce n'est pas notre ressource naturelle, c'est la ressource de l'humanité, donc faites la queue, prenez un numéro, on va vous en donner.» Je ne pense pas qu'on puisse arriver à tenir ce raisonnement-là par opposition à: «C'est une ressource naturelle nationale.»

770 À partir du moment où d'autres nations, ensemble, disent: «Nous, on a un code d'utilisation. On ne délaissé pas notre présomption, notre prétention de nationalité sur la ressource eau, mais pour un certain nombre d'usages collectifs, on est prêt à faire du partage, on est prêt à mettre en commun nos ressources, on est prêt à s'approcher de ce concept de collectivité ou de ressource patrimoniale de l'humanité. On est prêt à s'approcher de l'idéal de Petrella.» Mais Petrella, s'il était ici, ce soir, je ne le ferai pas parler mais je pense qu'il pourrait 775 nous dire: «Faites un bout. Commencez par ne pas la gaspiller, puis vous serez en mesure d'être là à un rendez-vous commun.»

**LE PRÉSIDENT :**

780 Merci. Je pense qu'on a avancé sur un certain nombre de questions. Dans votre texte, vous souhaitez un sanctuaire de questions fondamentales. On n'est peut-être pas un sanctuaire mais une petite chapelle. Alors on en a abordé quelques-unes.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

785 Au moins quelques-unes.

**LE PRÉSIDENT :**

790 Le sanctuaire est sur notre tête, alors, voilà.

Cinq minutes de détente et on revient avec le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie. Merci beaucoup, monsieur Houde et bonne chance à vous.

**M. JEAN-FRANÇOIS HOUDE :**

Merci.

800 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

805        Alors, j'invite maintenant, s'il vous plaît, les représentants du Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Bonsoir, monsieur, madame!

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

810        Bonsoir! Je me présente. Mon nom est Jean-Noël Sergerie. J'agis à titre de président du Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et je suis accompagné de la coordonnatrice de l'organisme, madame Micheline Dubé.

815        Dans un premier temps, à la page 2 de notre document, au premier paragraphe, il est écrit que le conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, communément appelé le CREGIM, et ses partenaires désirent tout d'abord remercier les commissaires et le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de nous donner l'occasion de déposer un mémoire dans le cadre du processus sur la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec.

820        Nous avons choisi quelques paragraphes du document et, par la suite, on va interchanger la présentation. Donc, Micheline va poursuivre.

**Mme MICHELINE DUBÉ :**

825        D'accord. Le présent mémoire tracera les grandes lignes de notre réflexion et de nos préoccupations. Nous traiterons de la problématique de l'eau et de la gestion de l'eau au Québec, plus particulièrement sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

830        Au quatrième paragraphe: en Gaspésie, près de 40 000 personnes, soit 44 %, sont alimentées en eau potable par les eaux souterraines. Aux Îles-de-la-Madeleine, l'eau souterraine représente la seule source d'approvisionnement pour l'ensemble des 13 685 habitants. Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est vulnérable aux contaminations par la grande perméabilité de son sol et du fort risque de remontée d'eau salée dans les ouvrages de pompage d'eau souterraine et d'intrusion saline au sein de aquifères.

835        Ce mémoire se veut l'expression de nos inquiétudes et de nos interrogations du processus de consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec dans l'élaboration d'une véritable politique sur la gestion de l'eau.

840        Depuis de nombreuses décennies, l'eau est considérée comme une richesse inépuisable. La demande s'accroît. Les réserves d'eau potable diminuent en raison principalement de l'augmentation démographique, des usages domestiques, de l'industrialisation, de la baisse du niveau de la nappe phréatique, des changements climatiques, 845 de la pollution industrielle, etc.

Ce mémoire se situe dans une vision de développement durable pour assurer aux générations actuelles et futures une pérennité eau.

850        À la page 3, présentation de l'organisme. Créé en 1977 par des groupes environnementaux, le Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec devient deux Conseils distincts en 1995, soit le Conseil régional de l'environnement pour la région Bas Saint-Laurent et celui pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

855        Au troisième paragraphe: Les actions du CREGIM couvrent la péninsule gaspésienne - 20 621 kilomètres carrés - et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine avec un territoire de 202 kilomètres carrés. On y compte 69 municipalités réparties à l'intérieur de six municipalités régionales de comté, soit la MRC d'Avignon, de Bonaventure, de Denis-Riverin, des Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-de-Gaspé et de Rocher Percé. La population totale s'élevait à 105 174 personnes en 1997. Elle se répartit dans les localités côtières à l'exception de Murdochville.

860        La mission du CREGIM est d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les intervenants du milieu dans des dossiers de développement local, régional et provincial pour que la région puisse se développer en harmonie avec son environnement et ses ressources naturelles.

865        À la page 4, l'introduction, au quatrième paragraphe: L'économie de la région repose sur une activité saisonnière reliée aux secteurs des services et du tourisme et par l'exploitation des ressources naturelles et de leur première transformation: forêt, pêche, agriculture, mine. La forêt occupe 94,6 % du territoire de la région. On retrouve également dans la région une multitude de rivières et de lacs. On compte 69 barrages dont 76,9 % sont utilisés à des fins de prise d'eau ou de villégiature.

875        L'eau est utilisée à des usages multiples par l'homme: production d'électricité, irrigation, eau potable, utilisations industrielle et récrétouristique. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, on constate que la demande en eau croît plus rapidement que la population mondiale.

880        Actuellement, le Québec ne dispose pas d'une politique sur la gestion de l'eau. Nous souhaitons que le but ultime de cette consultation publique soit, à court terme, d'élaborer une politique sur la gestion de l'eau qui soit basée sur les principes de développement durable.

885        Au dernier paragraphe: La politique sur la gestion de l'eau au Québec doit fixer des objectifs à long terme afin d'être en mesure de répondre aux besoins des générations futures. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs que nous avons faites avec certaines richesses telles que les ressources maritimes, forestières et minières. Ces ressources connaissent présentement une pénurie et certaines sont en rupture de stock.

890        Déjà des menaces sont identifiées à l'eau. Pouvons-nous dès aujourd'hui les prendre en considération et les intégrer dans la politique sur la gestion de l'eau? Pour le CREGIM et ses partenaires, les principales menaces globales sont: les changements climatiques; l'augmentation de la population; la surutilisation de l'eau par les populations; la pénurie et la

rupture de certaines ressources; l'urbanisation accélérée; l'exploitation intensive et irréfléchie dans certains cas des forêts; la menace d'une rupture éventuelle de la ressource eau.

895 Ce qui amène le CREGIM à présenter ce mémoire, ce sont les conséquences de ces menaces grandissantes sur la richesse eau. Agissons immédiatement et établissons une politique sur la gestion de l'eau qui assurera la pérennité. Je vais laisser la parole à monsieur Sergerie pour la suite.

900 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

905 En page 6, au niveau des inquiétudes et interrogations. Le CREGIM désire faire part de ses inquiétudes et de ses interrogations. Premièrement, concernant le suivi et l'aboutissement de la démarche actuelle, la politique concernant les matières résiduelles a pris près de 20 ans à se concrétiser. Devrons-nous attendre plus d'une décennie avant que le Québec se dote d'une véritable politique sur la gestion de l'eau et de la réglementation qui s'y rattache?

910 Concernant l'exportation d'eau. Que les prélèvements de l'eau à grande échelle soient interdits. Aucune exportation. Et que le captage d'eau à des fins d'embouteillage soit réservé aux besoins des citoyens québécois.

915 Concernant la connaissance générale de l'eau. Il y a une connaissance insuffisante sur la qualité, la quantité, les réserves disponibles et les impacts sur l'activité humaine au Québec, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. D'où vient le précédent concernant l'exportation de l'eau.

920 Concernant le contrôle de l'eau. La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra prévoir un mécanisme et un programme d'utilisation de l'eau pour ne pas encourager la surutilisation et devra également prévoir qu'aucun organisme indépendant puisse contrôler la vente de l'eau au Québec. Exemple: North American Free Trade Agreement aux États-Unis.

925 Concernant l'application de la réglementation qui découlera de la politique sur la gestion de l'eau au Québec. Les lois et règlements devront être appliqués et applicables pour l'ensemble des citoyens, des industries, des commerces, des institutions et des municipalités.

Concernant le contexte de l'eau au plan international. La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra s'inscrire dans un contexte international. Elle devra être avant-gardiste par rapport à ce qui existe déjà en Europe et aux États-Unis entre autres.

930 Concernant les changements climatiques. La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra tenir compte des conséquences des changements climatiques et prévoir des mesures pour réduire les effets de serre.

Concernant la diminution de l'eau sur les écosystèmes. Une baisse de la nappe phréatique et des eaux de surface engendrera une pression négative sur la faune et la flore.

935

Concernant la problématique actuelle des bassins versants. La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra tenir compte de l'exploitation forestière, des activités récrétouristiques et du développement dans nos forêts et prévoir un mécanisme par gestion de bassin versant et par utilisateur.

940

Concernant la méconnaissance générale par la population de la richesse eau. La politique devra prévoir un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation de la richesse eau.

945

Concernant l'assainissement des eaux. Devons-nous encore accepter des installations septiques polluant les cours d'eau?

950

Concernant la consommation de l'eau. Le Canada est le deuxième plus grand consommateur d'eau dans le monde. La politique devra soumettre des alternatives ou des façons différentes de consommer, soit par des technologies économies en eau.

955

Concernant les politiques gouvernementales relatives à l'industrie et à l'énergie. La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra instaurer une stratégie de gestion globale de l'eau qui favorise le minimum d'impacts sur les ressources hydriques. La politique devrait privilégier l'énergie éolienne et autres énergies douces.

960

Concernant les activités reliées à l'agriculture. La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra prévoir des mesures pour que l'ensemble de la production agricole puisse minimiser ses impacts sur la ressource eau, aussi bien de surface que souterraine.

965

Concernant la protection des espèces menacées ou en voie de disparition. La politique sur la gestion de l'eau devra tenir compte des sites aquatiques exceptionnels, de prévoir l'instauration de sanctuaires de l'eau et de proposer des mesures pour assurer leur conservation. Cette protection aura comme vocation de montrer l'eau telle qu'elle est à son état naturel. Telle qu'elle doit redevenir si nous voulons transmettre une terre propre à nos descendants.

**Mme MICHELINE DUBÉ :**

970

En conclusion, madame et messieurs les commissaires, en fonction de ces inquiétudes et de ces interrogations, le CREGÎM espère que cette démarche permettra à l'ensemble des Gaspésiens, des Madelinots et de la population québécoise de prendre conscience qu'une politique sur la gestion de l'eau au Québec est fondamentale.

975

Dans le cadre général de la politique sur la gestion de l'eau au Québec, il est primordial de tenir compte et de se rappeler que l'eau est un élément essentiel et indispensable de tout organisme vivant et qu'on ne peut en diminuer la disponibilité sans détruire la biodiversité de notre environnement.

980 L'eau n'est pas une ressource typique. C'est une richesse et un élément essentiel à chaque écosystème terrestre. Cette richesse ne devrait pas être considérée dans le traité de l'ALÉNA comme les autres ressources. L'assise de la politique sur la gestion de l'eau doit être que l'eau douce et potable est une richesse naturelle non renouvelable. Nous n'avons aucun contrôle sur les précipitations et/ou sur les sécheresses.

985 La population québécoise doit apprendre à cohabiter avec cette richesse limitée. Dans le cas de la qualité de la ressource eau, il ne sera jamais acceptable d'appliquer une politique du plus bas dénominateur commun. L'excellence de la qualité de l'eau doit être notre seule norme.

990 Certains intervenants vous laisseront croire que la qualité de la richesse eau sur le territoire de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine est supérieure à celle des autres régions du Québec. Notre faible densité de population, notre faible industrialisation sont les principales conséquences de la qualité de notre eau et nous laissent croire que la région ne connaît que peu de problèmes par rapport à d'autres régions du Québec.

995 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1000 Pour le Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la qualité de l'eau est une priorité. Étant donné que certaines municipalités et industries et citoyens ne sont pas conformes et ne respectent pas les normes environnementales - 263 chefs d'accusation dernièrement pour une industrie en Gaspésie - allons-nous délaisser notre bonne qualité en eau pour nous approcher de la moyenne du Québec? Non. Le CREGIM va suivre cette problématique de près. Aucune pression négative ne devra se faire sur la ressource eau et ce, afin de protéger encore notre bonne qualité de la ressource eau sur le territoire de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine.

1005 Il ne faut pas considérer l'eau comme une simple ressource. C'est une richesse qui appartient aux citoyens québécois. Il ne faut pas que les gouvernements reproduisent les erreurs antérieures. La ressource maritime et la ressource forestière ont été surexploitées. On parle même de rupture de stock. Même constat pour la ressource minière.

1010 Le Québec doit se donner les moyens de se doter d'une politique sur la gestion de l'eau en termes de juridiction, de réglementation et de normes applicables. Le Québec doit être avant-gardiste dans l'élaboration de sa politique sur la gestion de l'eau. N'oublions pas que l'eau au Québec est un de nos fleurons.

1015 Le Québec devra prévoir des mécanismes qui interdiront le prélèvement de l'eau à grande échelle et qu'aucun organisme externe au gouvernement ne puisse prendre le contrôle de cette ressource. Pensons tout simplement à une entreprise californienne, Sun Belt Water, qui poursuit le gouvernement canadien pour une somme de 220 millions \$ parce que la Colombie-Britannique a refusé d'exporter de l'eau. Le CREGIM suivra de près l'annonce faite par le gouvernement du Québec concernant son projet de loi visant l'adoption de mesures temporaires pour interdire les prélèvements d'eau douce à grande échelle au Québec.

1025                   La politique sur la gestion de l'eau doit tenir compte de la protection de la santé publique, de la pérennité de la ressource eau par une mise à jour constante des inventaires, de la valeur sociale de la ressource eau et ce, dans le but de satisfaire les besoins actuels et futurs des citoyens du Québec.

1030                   À l'aube du nouveau millénaire, assurons-nous une pérennité eau via une réelle politique québécoise sur la gestion de l'eau. Nous croyons que c'est un des beaux héritages que nous pouvons léguer aux générations futures. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1035                   Merci, monsieur Sergerie et madame Dubé. Si vous permettez, je prendrai votre texte à la page 6. Vous l'avez appelé: «Inquiétudes et interrogations» mais j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de conviction derrière vos inquiétudes et vos interrogations parce qu'il y a un nombre considérable de «doit». Le Québec doit, doit, doit. Ce qui laisse pressentir que vous avez des opinions plutôt fermes dans certaines de ces questions-là.

1040                   J'aborderai donc la première. C'est-à-dire, vous demandez «pour que le Québec se dote d'une véritable politique sur la gestion de l'eau et de la réglementation qui s'y rattache» et je vous ramène à la page 4, vous dites, en bas: «Le gouvernement...», en reproduisant les énoncés du document de consultation, «... s'est fixé quatre objectifs: protéger la santé publique; mettre en valeur la ressource; rechercher la pérennité de la ressource eau; et concilier les usages.» Et vous dites que la politique sur la gestion de l'eau doit se fixer des objectifs à long terme.

1050                   Alors, la question que je dois vous demander, les quatre objectifs que s'est fixé le gouvernement sont-ils à vos yeux les bons objectifs pour une politique à long terme? Et, sinon, c'est lesquels que vous voyez?

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1055                   Si vous me permettez, les objectifs, on a pris ces objectifs-là à l'intérieur des documents.

**LE PRÉSIDENT :**

1060                   C'est ça, oui. Oui, oui.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1065                   Pour nous, c'est une base de discussion.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1070 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Les inquiétudes et interrogations qu'on a amenées là, c'est vraiment des questionnements parce que, pour nous, la Commission que vous représentez est là pour écouter notre questionnement, nos inquiétudes. Donc on l'a fait dans cette forme-là. Bien sûr que c'est des opinions qui sont assez fermes mais sauf qu'on l'a présenté de cette façon-là.  
1075

**LE PRÉSIDENT :**

1080 Oui, ça, c'est correct, il n'y a pas de problème.

1080 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Maintenant, ça, c'est la base pour nous, au niveau du gouvernement québécois, c'est la base qu'on doit faire. On a parlé objectifs à long terme, on a parlé aussi 20 ans à se concrétiser. Pourquoi? Bien, vous avez été dernièrement - on ne l'a pas mis à l'intérieur de notre mémoire - mais vous avez été dernièrement dans le bout de Lévis où le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches vous a présenté un texte. Et si vous me permettez, pourquoi qu'on parle de long terme? On parle d'une politique qui doit se faire sur une vision à long terme mais qui doit se faire dans un temps minimal.  
1090

Si vous vous rappelez la Commission Legendre qui s'est penchée, et je cite: «Il y a près de 30 ans...»

1095 **LE PRÉSIDENT :**

70, oui.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1100 Oui. Bon, si vous me permettez, pour les besoins de la salle:

«Il y a près de 30 ans, le gouvernement du Québec créait une commission d'étude sur les problèmes juridiques de l'eau. Plusieurs des recommandations de la Commission Legendre...»,

1105 ça s'appelait la Commission Legendre, peut-être celle-ci s'appellera la Commission Beauchamp...

**LE PRÉSIDENT :**

On ne sait jamais! Ou Gallichan.

1110

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Bon, excusez-moi si j'ai sorti un peu. Bon:

1115 «... de la Commission Legendre sont demeurées lettre morte mais demeurent d'actualité. Notamment, il était proposé au gouvernement, 1) d'octroyer un statut juridique à l'eau comme ressource collective et de considérer qu'elle relève de la compétence étatique; 2) de procéder à une réforme du droit de l'eau afin d'harmoniser des lois, règlements, politique, directives et programmes ayant une incidence sur l'eau; et 3) d'opter pour la gestion de l'eau par bassin.»

1120 Il y a 30 ans! C'est de quoi qu'on parle ce soir. On parle à peu près des mêmes choses. Donc, pour nous, il est important de se doter d'une politique à long terme mais de se décider à la mettre en place, cette politique-là.

1125 Ce qu'on craint à l'intérieur de l'exercice, c'est que ce que vous faites, le Bureau d'audiences publiques en environnement, ici, c'est très bien, mais quelle sera la réception du gouvernement et quel sera le temps pour mettre en place cette politique-là? On donne l'exemple de la gestion des matières résiduelles.

**1130 LE PRÉSIDENT :**

1135 Mais est-ce que pour vous, par exemple, la politique de l'eau doit confirmer -- j'ai bien compris ça, ce que vous avez dit, les quatre objectifs qui sont là, votre texte est beaucoup centré sur l'idée de la pérennité. On sent ça que là, vous avez une grande préoccupation de ce côté-là. Est-ce que vous voulez aussi, dans le sens du rapport Legendre, une réforme d'une loi constitutive de l'eau? Est-ce que c'est une chose, par exemple, que vous voulez? Une loi unifiée sur l'eau?

**1140 M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1145 Si on prend toujours, si vous me permettez, l'exemple de la gestion des matières résiduelles où le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement avait fait une tournée, ça a donné un plan d'actions, 29 actions qui présentement sont en commission parlementaire avec un avant-projet. Je siégeais justement la semaine passée dans ce dossier-là. Donc, il est clair et net que si on veut avoir une vraie politique de l'eau, il devra y avoir des règlements et des lois qui s'y rattachent. Ça répond à votre question?

**LE PRÉSIDENT :**

1150 C'est-à-dire que, je dois donc en conclure que oui, vous voulez une loi constitutive.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1155 Oui, c'est clair. C'est comme ça que fonctionnent les gouvernements. Ça prend des règlements et des lois. Sauf qu'ils soient applicables, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Oui, oui. Ça va.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1165 Madame Dubé, monsieur Sergerie, merci pour votre témoignage. Vous mentionnez que, selon vous, on devrait interdire l'exportation et les prélèvements à grande échelle mais que le captage de l'eau pour fins d'embouteillage, donc l'eau embouteillée devrait être réservé aux Québécois, aux citoyens québécois. Comment vous conciliez ça avec ce que vous mentionnez un peu plus bas concernant le contexte de l'eau au plan international?

Vous dites que:

1170 «La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra s'inscrire dans un contexte international, devra être avant-gardiste par rapport à ce qui existe déjà en Europe et aux États-Unis entre autres.»

1175 C'est qu'en Europe et aux États-Unis, il y a déjà - surtout en Europe - des pratiques de solidarité. Il y a des transferts d'un pays à l'autre. Il y a même des transferts interbassins. Il y a des projets qui sont très avancés comme le projet Languedoc-Roussillon-Catalogne qui vise à transporter par pipeline l'eau du Rhône vers Barcelone sur 200 kilomètres passé.

1180 Donc la tendance internationale, le contexte international est un contexte quand même d'échange et de solidarité. Puis vous, vous dites: «Même l'eau en bouteille, il faut qu'elle soit réservée aux Québécois.»

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1185 Pour répondre à cette question, dans le troisième «concernant», il est écrit:

«Concernant la connaissance générale de l'eau, il y a une connaissance insuffisante sur la qualité, la quantité, les réserves disponibles et les impacts sur l'activité humaine au Québec, en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine.»

1190 Nous prenons cette position-là étant donné qu'on a très peu de connaissance sur ces points-là. Avant d'exporter de l'eau ou de donner de l'eau à qui que ce soit, il faut être en mesure de savoir c'est quoi est-ce qu'on a dans nos poches. Avant de vous donner 100 \$, je vais vérifier si je l'ai dans mes poches. Excusez-moi l'exemple, bon.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1195

Mais quand on parle d'eau embouteillée, monsieur Sergerie, on parle, d'après le document de consultation du Ministère, on parle d'une infime quantité de l'eau du Québec. On

dit qu'à peine 5 % de la partie renouvelable des eaux souterraines, c'est-à-dire de la recharge annuelle, est exploité.

1200

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Pour le moment.

1205

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui. Donc, j'essaie de voir votre logique de réserver l'eau embouteillée aux Québécois. Parce qu'à partir du moment où on met de l'eau en bouteille, ça devient un produit. Comme vous pouvez boire de l'eau Evian, l'eau Naya embouteillée au Québec se vend probablement sur les marchés étrangers actuellement.

1210

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1215

Le ministre de l'Environnement dernièrement, dans un communiqué de presse, nous mentionnait - puis on en parle au niveau de notre mémoire - mentionnait qu'il mettrait un moratoire au niveau de l'exportation de l'eau, et ainsi de suite.

**LE PRÉSIDENT :**

1220

Sur l'exportation en vrac.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

En vrac.

1225

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'a pas parlé de l'eau embouteillée.

1230

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1235

Pour le moment, nous, ce qu'on dit au Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine -- vous comprendrez qu'on n'est pas des spécialistes, c'est vous les spécialistes, ce n'est pas nous, parce que la définition d'un spécialiste, c'est une personne ordinaire qui vient d'ailleurs. Vu qu'on vient d'ici, nous, on est ordinaire.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est vrai qu'on est ordinaire. Merci.

1240

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Ceci étant dit, ce qu'on dit, nous, présentement...

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour nous, comme nous on vient d'ailleurs, pour nous, vous êtes un spécialiste.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1250 Ah! bon. Donc entre spécialistes ordinaires, ce qu'on amène, c'est qu'étant donné que présentement au Québec, et dans le même sens la Gaspésie-les îles, on ne connaît pas nécessairement les quantités, les qualités, il serait inopportun de prétendre à exporter de l'eau de quelque façon que ce soit, tant et aussi longtemps qu'on ne se sera pas penché sur la 1255 pérennité de l'eau et sur vraiment ce qu'on a comme ressource. C'est le sens de notre propos, monsieur Genest.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1260 Mais, là, est-ce que vous parlez pour la Gaspésie-les îles ou pour l'ensemble du Québec?

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1265 On parle pour l'ensemble du Québec. Parce que dans ce document-là, on parle bien Québec, en Gaspésie, aux îles-de-la-Madeleine.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1270 Mais si le document de consultation collectif d'étude et de connaissance nous dit que ce qui est exploitable dans l'eau souterraine, ce qui est embouteillé représente une infime partie, c'est quand même une donnée, ça là. Ça existe comme donnée. C'est une certitude.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1275 C'est une donnée, monsieur Genest, pour le moment. Mais si on - je vais dire comme on dit en bon Gaspésien - si on se laisse aller «lousse», bien, ce ne sera peut-être plus 5 %, ça va peut-être être 15 %. Donc, au moment actuel - je me répète - au moment actuel des connaissances qu'on a au Québec sur la ressource eau, il serait précaire de prétendre 1280 d'exporter quelque quantité que ce soit ailleurs. Mais on n'est pas contre.

Comme disait la personne qui a passé juste avant nous autres, on a une eau au Québec, on a une ressource eau puis, pour nous, ce n'est pas une ressource mondiale. Le pétrole n'appartient pas au Québec. On a une ressource, qui s'appelle une ressource eau au

1285 Québec. Bien, avant de vendre ou de donner notre ressource, commençons à l'évaluer pour vraiment savoir ce qu'on a comme ressource. Et par la suite, bien, on sera ouvert pour soit la vendre ou la donner ou faire quoi que ce soit avec.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1290 Mais vous savez qu'il y a une énorme différence entre les prélèvements massifs et transport, par exemple, en vrac, soit par bateau-citerne ou par détournement ou dérivation et l'eau en bouteille.

1295 Quelle garantie ça vous prendrait pour accepter le principe d'exportation de l'eau qui est déjà mise en bouteille? Donc, c'est déjà un produit commercialisé parce qu'il est traité, il est conditionné, il est déjà en bouteille. Et il y a beaucoup d'eaux étrangères qui sont sur nos tablettes de marché, l'eau Perrier, l'eau Évian. Il y en a beaucoup. Et déjà, il y a des eaux du Québec qui sont vendues à l'étranger.

1300 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1305 On comprend ça. Puis je comprends très bien votre question. Puis je vais vous ramener à ce que je vous disais. Puis peut-être que je n'ai pas la façon d'y répondre, mais ce qu'on vous dit tout simplement, c'est que présentement, selon ce qu'on connaît de la ressource eau, même au niveau d'une capacité de 5 % que vous dites au niveau de l'embouteillage, je pense qu'avant de...

1310 On croit, nous, qu'avec la tournée du Bureau d'audiences publiques en environnement, vous êtes là pour recevoir nos questionnements, nos inquiétudes et à partir de ça, vous allez ramener, je pense, un document qui va être présenté au gouvernement du Québec, qui va être une synthèse, qui va dire: «Voici, au Québec, le questionnement.» Et à ça, il va y avoir des spécialistes qui vont nous dire: «Bien, aïe! la ressource eau au Québec, c'est inépuisable.» Nous, on n'y croit pas.

1315 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, non, ça c'est sûr.

1320 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Là, à partir de là, on serait capable dans un visage global de prendre des décisions autres que présentement qu'on ne connaît pas c'est quoi la ressource eau au Québec.

1325 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est pour ça que j'essaie d'objectiviser votre inquiétude, en vous demandant qu'est-ce que ça vous prendrait comme garantie pour accepter le principe que l'eau en bouteille puisse être exportée ou destinée à d'autres fins que les besoins des citoyens québécois.

1330

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Ça nous prendrait une réflexion plus approfondie que celle qu'on a présentement. Puis comme vous dites, 5 % d'embouteillage, est-ce que c'est trop 5 % ou ce n'est pas assez? Je pense que ce qu'on est en train de faire va répondre à ça.

1335

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Juste une chose. Mon collègue n'a pas dit 5 % d'embouteillage.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Vous dites?

1345

**LE PRÉSIDENT :**

Mon collègue n'a pas dit 5 % d'embouteillage.

1350

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1355

On calcule que sur l'eau souterraine disponible, 5 % est actuellement utilisé et l'eau embouteillée n'est qu'une fraction de cela.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1360

Oui, c'est ça, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

1365

Parce que sans ça, on partirait sur une mauvaise track.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

D'accord, excusez-moi.

1370 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je comprends votre point de vue.

LE PRÉSIDENT :

1375 C'est qu'au fond, dans votre affirmation, la donnée sur la connaissance est antérieure. C'est juste au plan rédactionnel, qui est une manière de le présenter. Donc, votre position est plus basée sur les inconnus de la situation et donc, concernant la connaissance, pour vous, c'est antérieur ensuite aux prises de décisions qui suivent.

1380 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

C'est ça être spécialiste.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, ça marche.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1390 Maintenant, votre idée de sanctuaire de l'eau. On est dans un lieu sacré ici. Tantôt, monsieur le président parlait de chapelle et l'intervenant précédent, monsieur Houde, parlait de sanctuaire de grandes questions démocratiques. L'idée de sanctuaire de l'eau, là, j'essaie de comprendre de quoi il s'agit, ce serait une espèce de parc ou de réserve ou de milieu protégé, 1395 si je comprends bien, pour montrer l'eau qui n'a pas été altérée du tout, qui est conservée dans son état comme elle était à la création ou quand Jacques-Cartier est arrivé ici.

1400 Mais est-ce qu'il n'y a pas un danger dans cette formule-là, est-ce qu'il n'y a pas un danger de justement résérer pour la contemplation, l'observation, un bassin supposons qui serait intouché et intouchable et d'être plus laxiste dans la gestion du reste des eaux. Parce qu'au sens strict, on pourrait se demander: est-ce que l'ensemble du Québec, c'est-à-dire le bassin du Saint-Laurent et ses tributaires, l'ensemble du bassin du Saint-Laurent, est-ce que ça ne devrait pas être un sanctuaire, finalement.

1405 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1410 Bien, on a présentement dix-neuf parcs de conservation au Québec, dix-neuf types de parcs, qui sont maintenant sous la juridiction de la SÉPAQ. Avant ça, ils étaient sous le ministère de l'Environnement. Ces parcs-là, c'est des endroits où les gens vont - tandis qu'on est dans un sanctuaire - vont se recueillir, si vous me permettez. À partir de là, je pense qu'on pourrait, comme on a la préservation de certains marais, on parle de certains lacs, certaines rivières, bon, on pourrait avoir un exemple de parc, qui pourrait être un parc eau au même titre qu'un parc de conservation. Je ne crois pas que...

1415

On a le parc de la Gaspésie, ici, au niveau de la Gaspésie - Les Îles, entre autres. Je ne crois pas que ce parc-là fait en sorte que les gens abusent nécessairement autour.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1420 Mais il paraît qu'il y a des gens qui aiment se promener en VTT dans certains parcs?

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1425 Monsieur Genest, monsieur Genest, s'il vous plaît! Ça n'empêche pas, monsieur Genest, tandis que vous m'amenez sur le sujet, si vous le permettez, l'intervention des groupes environnementaux de la Gaspésie a fait en sorte que la SÉPAQ a mis un moratoire dans les dix-neuf parcs du Québec pour tout véhicule motorisé de type VTT et autres.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1430 Oui, je vous en félicite.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1435 Merci. Ça ne vient pas seulement que de nous, là, d'autres groupes environnementaux aussi.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1440 Oui. Donc, c'est un peu l'idée d'un sanctuaire, d'un parc de l'eau.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Pourquoi pas?

1445 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, je vous remercie.

1450 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1455 Ça va être relativement bref quant à moi, parce que figurez-vous, le président, monsieur Beauchamp, est allé directement dans les questions que je voulais vous poser. Mais je vais faire comme quand j'étais journaliste, quand un collègue faisait ça, on essayait d'en savoir un peu plus sur le même sujet.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

1460 Je me suis demandé où est-ce que je vous avais... O.K.

1465 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Quand vous dites, au quatrième ou au sixième paragraphe de la page 4, l'expression «à court terme», vous donneriez, vous, combien de temps au gouvernement, après le merveilleux rapport de la Commission au mois de mars 2000, pour agir? Et qu'est-ce que vous voyez comme action immédiate du gouvernement? Une loi? Un Livre blanc? Quoi?

1470 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Si on prend l'exemple toujours de la gestion des matières résiduelles, qui est un dossier qui est d'actualité, on a eu...

1475 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Oui, mais là, vous avez dit que vous trouviez que ça avait été lent un peu.

1480 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Oui.

1485 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Alors, pour la question de l'eau, quel est, dans votre esprit, un délai raisonnable que vous, comme groupe, vous donneriez au gouvernement, que vous trouveriez acceptable?

1490 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Suite au dépôt du document que vous allez remettre au gouvernement en mars prochain, le gouvernement du Québec pourrait se pencher, dans l'année qui suit, sur une politique. On comprend que la politique demande, au niveau du gouvernement, demande certaines énergies au niveau des réglementations et ainsi de suite.

1495 L'année 2000, d'après nous, si vous déposez en mars, normalement dans l'année 2000, on devrait être en mesure de déposer un avant-projet de loi qui ferait en sorte d'adopter des règlements et des lois sur la qualité de l'eau. Et cet avant-projet là pourrait acheminer... il y a toujours des problèmes criants - si je peux prendre l'expression - qui pourraient se régler à court terme, des problèmes plus ou moins urgents qui pourraient être une vision à moyen terme et à long terme. Donc, le plan d'action du gouvernement du Québec devrait être un plan d'action avec des priorités à court, moyen et long termes.

1505 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Vous venez de répondre aussi à ma deuxième question, il y a quand même des éléments qui méritent une transition.

1510 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

C'est ça.

1515 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Par exemple, ceux concernant l'agriculture, vous les classeriez dans quelle catégorie de transition?

1520 **M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Ça dépend du milieu. Mes confrères de l'UPA vous ont présenté un mémoire hier. J'ai croisé le mémoire sur l'heure du souper que Micheline m'a remis. Il y avait des données en développement durable, en environnement là-dedans que beaucoup d'écologistes n'auraient même pensé. Donc, tout dépendant du territoire. Si vous prenez au niveau de la Gaspésie - Les îles, la production agricole est différente d'une production dans le secteur de Saint-Hyacinthe ou ainsi de suite. Vous comprenez?

1525 Je pense que le territoire du Québec, avec ses seize régions - plus le Grand Nord, c'est dix-sept régions - devrait normalement, selon des problématiques particulières, on devrait répondre à certaines problématiques propres et urgentes à ce milieu-là.

1530 Il y a des endroits où est-ce qu'on a des problèmes des bassins versants. Il y a d'autres endroits, c'est la pollution des lacs. Un autre endroit, c'est la pollution agricole. Donc, le gouvernement du Québec, dans son optique, devrait prévoir dans chacune des régions quelles sont les priorités à court terme, à moyen terme et à long terme. Une priorité pour la Gaspésie peut être secondaire pour l'Abitibi.

1535 Je pense que même avant de déposer un règlement ou une loi, il y a déjà dans les règlements, les lois actuelles des façons de faire, mais il faut les mettre en pratique. Nous, on ne veut pas qu'ils mettent des règlements et des lois pour mettre des règlements et des lois. On veut qu'ils bonifient les règlements et les lois pour qu'ils soient en mesure en même temps de les appliquer. Déjà, on a des règlements et des lois qui font en sorte qu'une fois appliqués vont régler plusieurs problèmes. Bien, commençons par ça.

1540 Une petite chose pour terminer, si vous permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

1545 Oui.

**M. JEAN-NOËL SERGERIE :**

Ce qu'on demande dans le fond au gouvernement du Québec, c'est simple. La semaine passée à la Commission parlementaire, j'ai pris le même exemple. Le Journal du Québec, mardi 28 septembre 99:

«À l'heure de l'énergie éolienne, avec ses 100 mégawatts au total, qui en font le plus important parc éolien du Canada et l'un des plus importants à l'échelle mondial, le Québec qui a traîné la patte...»

Le Québec, on nous dit qu'au Canada, c'est la première province au niveau de l'énergie éolienne et même au niveau mondial. On a été avant-gardistes. On a été de l'avant. Dans le même journal, à la page 73:

«Protection des milieux naturels selon le Fonds mondial pour la nature.»

Il est écrit:

«S'il fallait que le Québec soit noté sur sa performance en matière de protection de patrimoine naturel, selon le Fonds mondial pour la nature, le résultat serait très mauvais. En effet, selon cet organisme, le Québec détient le pire dossier dans le domaine au Canada.»

Donc, dans le même journal, à la page 18 et à la page 73, la semaine passée, il y avait deux antagonismes, on est les premiers et les derniers dans un autre.

Ce qu'on vous demande, dans le fond, comme représentants du Bureau d'audiences publiques en environnement, c'est dans votre rapport de ne pas avoir peur de dire qu'au Québec, on peut être innovateurs. On l'a été au niveau de l'énergie éolienne, on est les premiers. Au niveau de nos milieux naturels, on est les derniers. Est-ce qu'on est mieux d'être les derniers ou les premiers? Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, cinq minutes de pause et ensuite, le dernier sera le premier.

1580 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

1585

Donc, j'invite le Comité pour le développement de la rivière Hall. Bonsoir, monsieur!

**M. KEN HENRY :**

1590

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

1595

Vous êtes monsieur?

**M. KEN HENRY :**

1600

Ken Henry. Puis je suis président du Comité de développement de la rivière Hall. Notre Comité a mandaté Marc-André Bernard, un biologiste, pour monter le mémoire en notre nom. Donc, je vais faire la lecture, je suis assez heureux de venir vous le présenter ce soir.

En avant-propos, tout d'abord, le Comité de développement de la rivière Hall tient à remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour son invitation à déposer un mémoire sur la gestion de l'eau.

1605

Nous considérons que nous devons prendre part à ces audiences publiques pour trois raisons. D'une part, nous sommes concernés par le maintien de la qualité du milieu hydrique de nos rivières et de son environnement immédiat. D'autre part, nous considérons que diverses formes d'exploitation des ressources naturelles peuvent affecter négativement le régime hydrique de nos rivières. Et enfin, dans le cadre d'un développement durable, nous croyons important de préserver l'intégrité du milieu afin de soutenir l'économie de notre région.

1615

L'utilisation des ressources est de plus en plus diversifiée et intensive et elle doit mettre l'accent sur le maintien de l'intégrité des habitats, des priorités sociales et économiques en matière d'exploitation de la faune, du paysage, de l'eau et des matières ligneuses.

1620

Ainsi, le présent mémoire présente quelques-unes de nos préoccupations concernant le maintien de cet équilibre fragile qu'est celui du régime hydrique en rivière. Nous sommes persuadés que cet équilibre sera maintenu lorsque les instances gouvernementales prendront en considération les éléments présentés dans ce mémoire lorsqu'il sera question de la gestion de l'eau.

1625

À cause de contraintes de temps et de la complexité de ce dossier, pour ces audiences, nous limiterons nos préoccupations qu'à deux niveaux, soit ceux des activités forestières et énergétiques.

1630 L'importance de l'eau et son utilisation. L'eau est essentielle à la vie animale et végétale. Elle est une richesse naturelle renouvelable, mais non inaltérable. Nous utilisons également celle-ci dans de nombreux secteurs d'activités. Elle répond à des usages variés tels que la production hydroélectrique, l'agriculture, l'irrigation, l'eau potable, l'utilisation industrielle, les loisirs, et j'en passe.

1635 Cependant, les activités humaines exercent parfois une pression excessive sur le milieu naturel qui peut modifier la ressource hydrique du point de vue quantitatif et qualitatif. À certains endroits, ces mêmes activités causent trop souvent une dégradation de l'eau. Lorsque sa qualité et son écoulement sont modifiés significativement par ces activités, elles entraînent des répercussions importantes sur les écosystèmes touchés, ainsi que sur les espèces animales, végétales, aquatiques et terrestres qui en dépendent.

1640 La gestion de l'eau par bassin versant. Étant donné l'importance des fonctions biologiques, écologiques et économiques de l'eau et des ressources qui y sont associées, et compte tenu de la complexité des paramètres biophysiques qui doivent être considérés, nous croyons fermement que sa gestion doit se baser sur une approche écosystémique.

1645 Cette approche est avantageuse puisqu'en plus de tenir compte de la spécificité des sites à l'intérieur d'un territoire, elle considère plusieurs facteurs et activités. Enfin, elle permet de dresser un bilan de la capacité du support du milieu d'un territoire par rapport au déroulement d'activités économiques et sociales, tout en préservant l'intégrité des écosystèmes qui s'y trouvent.

1650 L'approche écosystémique implique toutefois une connaissance profonde du milieu et l'unité de base pour la gestion des eaux se situe au niveau des bassins versants. Ainsi, nous considérons que c'est à cette échelle qu'il faudra dorénavant planifier la gestion de l'eau et des ressources naturelles qui y sont associées.

1655 On peut définir le bassin versant comme étant le territoire à l'intérieur duquel toute l'eau qui s'écoule à partir de son contact au sol, soit par infiltration, soit par les cours d'eau, rejoint un point commun: l'exutoire.

1660 L'exploitation de la forêt. Notre santé économique repose sur divers secteurs et parmi ceux-ci, la foresterie est une locomotive très importante à l'échelle régionale. Cependant, son exploitation et certaines pratiques associées à celle-ci laissent parfois des doutes quant au respect du maintien de la qualité de l'eau. Trop souvent, les interventions menées en forêt ont des répercussions directes sur l'équilibre hydrique du milieu. Celles-ci affectent non seulement les autres composantes de l'écosystème à l'échelle du bassin versant, mais aussi la population qui y vit.

Parmi les diverses activités associées aux opérations forestières, trois d'entre elles peuvent affecter de façon notable la qualité de l'eau et le maintien de l'équilibre hydrique. Celles-

1670 ci sont les types de coupe, le transport de la matière ligneuse et l'aménagement des parterres de coupe, qui vont être développés justement successivement.

1675 Les types de coupe, ainsi que leur localisation, peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité et la quantité des eaux, de même que sur l'équilibre hydrique d'un bassin versant. Les coupes excessives réalisées à l'aide de grosses machines compactent le sol et enlèvent le couvert végétal. L'absence du couvert végétal réduit l'interception de la pluie et de la neige par les arbres et la baisse de l'évapotranspiration.

1680 On définit qu'est-ce que l'évapotranspiration dans le texte, c'est la quantité d'eau captée par les végétaux et rejetée dans l'atmosphère par les feuilles.

1685 La présence de la forêt a aussi pour effet de moduler l'écoulement des eaux de surface. La coupe à blanc augmente le ruissellement des eaux qui alimentent les cours d'eau. La disparition du tapis de mousse sur les parterres de coupe réduit le pouvoir de rétention d'eau de la forêt agissant, à notre avis, comme une éponge.

1690 Les coupes effectuées sur des sols fragiles accélèrent le processus d'érosion et elles contribuent à une dégradation des habitats et à une contamination de l'eau. Les coupes à proximité des cours d'eau, en plus de causer les mêmes effets que les coupes intensives, modifient le débit moyen des cours d'eau du secteur.

1695 L'augmentation du débit moyen annuel d'un cours d'eau n'a pas d'effets négatifs. Cependant, elle rend le cours d'eau plus vulnérable aux effets de la variation des débits de pointe, qui sont des écoulements maxima générés par des orages localisés, des précipitations importantes ou la fonte des neiges.

1700 Les études menées sur les débits de pointe incitent à la prudence quand on détermine le pourcentage maximal de coupe tolérable à l'intérieur d'un bassin versant. En général, l'augmentation du débit de pointe s'accentue avec la superficie coupée à blanc. Une coupe à blanc couvrant moins de 33 % de la superficie totale d'un bassin perturbe rarement le régime d'écoulement, alors qu'une coupe plus importante présente un risque élevé d'accroissement des débits de pointe, notamment à cause de la diminution marquée de l'effet de la désynchronisation des taux de fonte. Dans un tel cas, la neige disparaît beaucoup plus uniformément et rapidement, accroissant ainsi de façon significative le volume d'eau des rivières.

1705 Le retrait des arbres d'une forêt appauvrit le sol en nutriments et il diminue la productivité de celle-ci. Parallèlement à ceci, immédiatement après le retrait des arbres, on assiste parfois à une augmentation importante de nutriments dans les cours d'eau, suivie d'une réduction à long terme de ces éléments en milieu forestier. L'enrichissement de nutriments dans l'eau est une forme de pollution qui affecte grandement sa qualité.

L'absence du couvert végétal peut également modifier le régime thermique de l'eau. En été, la température de l'eau peut augmenter, tandis qu'elle peut diminuer en hiver. La

1715 modification de ce régime affecte non seulement les organismes qui vivent en rivière, mais également les consommateurs d'eau potable. En effet, des traitements supplémentaires sont parfois nécessaires pour l'eau potable afin de neutraliser les organismes pathogènes qui se développent dans une eau plus chaude.

1720 En regard à tout cela, nous considérons que, de façon générale, les rivières subissent des étiages plus sévères à cause de l'exploitation forestière et des débits de pointe plus élevés que normal. Ces mêmes débits de pointe érodent les berges et le lit des cours d'eau; en résulte une diminution de la qualité de l'eau et, par conséquent, des pertes d'habitats et des organismes qui y vivent.

1725 Le transport de la matière ligneuse. Une fois abattue, la matière ligneuse est acheminée vers les usines de sciage. Diverses opérations doivent prendre place entre le moment de l'abattage jusqu'à celui de l'entreposage. Les arbres sont d'abord transportés jusqu'à l'aire d'ébranchage et de chargement. Les billots sont ensuite chargés sur des camions qui empruntent un réseau routier parfois complexe en forêt, passant du chemin tertiaire, au secondaire et au primaire.

1730 La sortie du bois jusqu'à l'aire d'ébranchage produit des ornières, enlève la couche de surface et compacte le sol. Ces événements entraînent parfois une perte de productivité à long terme, une diminution de la porosité, une diminution de l'infiltration de l'eau dans le sol et, enfin, une augmentation de l'érosion. Ils entraînent aussi une diminution marquée de la qualité de l'eau.

1740 Quant au réseau routier, celui-ci intercepte l'eau de surface et accélère son évacuation vers les tributaires du cours d'eau principal. En fait, la construction de ce réseau est l'équivalent de la création de nouveaux ruisseaux sur le territoire, ce qui entraîne une diminution du temps de résidence de l'eau dans le bassin versant et augmente ponctuellement le débit du cours d'eau principal.

1745 En fait, la combinaison de l'ensemble des événements qui sont associés au transport du bois peut modifier significativement le milieu aquatique au niveau de sa physico-chimie et du régime hydrologique. Ces perturbations au niveau hydrique ont également des impacts négatifs sur la flore et la faune de ce bassin versant.

1750 L'aménagement des parterres de coupe. Une fois la matière ligneuse récoltée, le terrain est alors préparé pour la prochaine récolte. Afin d'optimiser le rendement économique, les aménagements sont alors conçus de sorte que l'essence ciblée puisse croître plus rapidement. Diverses méthodes sont déployées afin de réduire la compétition des espèces indésirables.

1755 Certaines méthodes mécaniques utilisées pour enlever les espèces compétitrices peuvent compresser significativement le sol et particulièrement dans les milieux humides. Cette compression réduit l'infiltration et augmente l'écoulement et l'érosion. L'utilisation d'autres méthodes moins perturbatrices permettraient de réduire cet impact. Du point de vue hydrique, le

rôle de ces milieux humides est trop important pour être ignoré puisqu'ils agissent comme une éponge en forêt et ils régularisent l'écoulement de l'eau dans le bassin versant.

1760

L'empilement et la concentration des débris forestiers à un même endroit sont d'autres activités qui peuvent affecter la qualité de l'eau. Cette opération peut réduire non seulement la disponibilité de nutriments en forêt, mais aussi concentrer ceux-ci à un même endroit. Les effets directs sont une diminution de productivité de la forêt et une pollution par une augmentation de nutriments dans les cours d'eau via le lessivage.

1765

En éliminant les essences indésirables, on favorise une monoculture. Cette pratique peut avoir des impacts à plusieurs niveaux, mais deux d'entre eux nous préoccupent. D'une part, la forêt devient moins bien équipée pour lutter contre les maladies et les insectes. On nous annonce la possibilité d'une épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette dans un avenir rapproché. Cependant, nous ne prenons pas les moyens nécessaires pour réduire l'impact de ce fléau. Mais là, dernièrement, on apprenait qu'il y a des gens qui se penchent là-dessus quand même.

1775

N'oublions pas que la biodiversité est un moyen efficace et peu coûteux pour affronter les fléaux naturels. D'autre part, l'élimination de certaines essences, notamment de quelques espèces de feuillus, réduit la fixation de nutriments dans le sol, entraînant encore par le fait même une baisse de la productivité du milieu.

1780

L'exploitation hydroélectrique. La production hydroélectrique est une autre activité de notre région. Cette activité économique, bien que marginale comparée à l'exploitation forestière - là, on parle bien de notre région - est toutefois une utilisatrice importante de la ressource hydrique de notre secteur. Certaines opérations liées à la production d'électricité peuvent avoir des impacts significatifs sur le cours d'eau principal, ainsi que sur son équilibre hydrique.

1785

Dans le cadre de ces audiences sur la gestion de l'eau, l'activité associée à la production d'électricité qui nous semble la plus problématique est la variation des débits. Ces variations peuvent affecter à divers niveaux la qualité de l'eau et des habitats. Ainsi, nous limiterons notre intervention qu'à ce phénomène.

1790

Les variations de débits. Les variations de débits peuvent avoir des effets néfastes dans la partie aval du barrage. Compte tenu de la demande en électricité, les décharges d'eau peuvent varier largement sur une base horaire ou journalière. Ces variations de débits peuvent accélérer le processus d'érosion des berges et, éventuellement, nuire à la qualité de l'eau. Une érosion excessive, telle que décrite dans l'exploitation forestière, est une forme de pollution qui affecte la qualité de l'eau.

1795

En conclusion, comme on peut le constater, une multitude d'opérations et de pratiques liées à l'exploitation des ressources naturelles dans un secteur localisé d'un territoire donné peuvent avoir de sérieuses répercussions sur la qualité de l'eau du bassin versant. Nous considérons que le moyen le plus approprié pour réduire une dégradation de l'eau est une

planification adéquate par bassin versant. Selon nous, la gestion de l'eau par bassin versant est l'outil qui permettra de bien gérer cette ressource naturelle.

1805        Nous espérons que les éléments présentés dans ce mémoire aideront le gouvernement à ses divers paliers à mieux orienter les décisions pour le maintien de la qualité des eaux et sa gestion.

1810        Bien que ce mémoire soit déposé par le Comité pour le développement de la rivière Hall incorporée, nous considérons que les éléments qui y sont présentés s'appliquent à l'ensemble des rivières à l'échelle provinciale. D'ailleurs, la Coalition pour la gestion intégrée du bassin versant de la rivière Cascapédia appuie sans réserve les éléments présentés dans ce mémoire. Cette Coalition regroupe les municipalités de Saint-Jules-de-Cascapédia et de Grande-Cascapédia, de la réserve Micmac de Gasgapegiag, de la Société Cascapédia et de la Corporation de développement Cascapédia/Saint-Jules.

1820        Mentionnons également que cette même Coalition a l'appui de divers groupes à l'échelle régionale et provinciale, soit: la MRC Bonaventure; le Carrefour jeunesse-emploi, Avignon-Bonaventure; la Fédération Québécoise du Saumon Atlantique, la FQSA; Fédération Québécoise du Saumon Atlantique, chapitre de Montréal; la Fédération du Saumon Atlantique; les Gestionnaires de la Ressource Saumon du Québec, la GRSQ; et le ralliement Gaspésien-Madelinôt; et finalement, l'Association sportive de chasse et de pêche de la Baie-des-Chaleurs et ses 1 500 membres. Merci.

1825        **LE PRÉSIDENT :**

1830        Merci beaucoup d'abord de votre mémoire. Règle générale, on n'exprime pas d'opinion sur le mémoire lui-même, mais remerciez le rédacteur de l'avoir fait parce qu'au plan de l'explication des phénomènes, c'est un mémoire qui est très intéressant, il explique bien les phénomènes. On pourra critiquer peut-être ou voir certaines affirmations, mais au plan de l'intérêt, il n'y a pas de doute.

1835        Dites-moi un mot de votre Comité de développement de la rivière Hall. Qui est-ce? Combien est-ce qu'il y a de monde dedans? Etc.

**M. KEN HENRY :**

1840        C'est un OSBL qui a été formé en 95. Un OSBL, bien, un organisme sans but lucratif, qui a été formé en 95 pour développer le récrétouristique sur la rivière Hall, mais en même temps aussi pour restaurer cette rivière-là puis en assurer sa protection.

1845        La rivière Hall est un tributaire de la rivière Bonaventure, qui est un peu plus connue. Il y a un barrage hydroélectrique sur la rivière Hall, qui a été construit à l'origine par Hydro-Québec, puis qui a été repris, en 95, par un gestionnaire privé. Le barrage produit 1 mégawatt. Puis c'est un privé qui a ça en main, qui vend son électricité à Hydro-Québec. Puis disons que ce

barrage-là gère - comment je dirais ça - contrôle beaucoup la quantité d'eau qui s'écoule dans la rivière. Même si c'est un barrage au fil de l'eau où, normalement, on devrait laisser passer autant d'eau que ce qui entre dans la rivière, on a certains doutes là-dessus.

1850                  Donc, le Comité de la rivière Hall essaie de vérifier l'impact. Disons qu'on est un tout jeune comité. Donc, on est à vérifier l'impact de ce barrage-là sur la rivière. D'après le ministère de l'environnement, le gestionnaire respecte les normes. Même si les normes sont respectées, ça ne veut pas dire que disons qu'il n'y a pas mieux à faire. Selon nous, il y a quand même moyen d'aller un peu plus loin que ce que les normes exigent.

1855                  **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Tantôt, j'ai posé une question et ma collègue m'a dit que c'était justement la question qu'elle voulait poser. Alors, cette fois-ci, je vais me retenir, je vais lui demander de poser la première question. Et si elle vous pose la question que, moi, je voulais poser, je reviendrai.

Allez-y, madame Gallichan.

1865                  **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon, bien, merci beaucoup, monsieur le président. Une des questions que je voulais vous poser est la suivante. On retrouve, à la page 5 de votre mémoire lorsque vous parlez de la gestion de l'eau par bassin versant, l'expression suivante «que l'unité de base pour la gestion des eaux se situe au niveau des bassins versants». Et vous revenez, dans votre conclusion, sur ce terme.

Compte tenu qu'il y a plusieurs milliers de rivières au Québec, vous venez de dire entre autres que la rivière Hall est un tributaire de la rivière Bonaventure - vous me voyez sans doute venir comme un bélier dans une porte de grange - combien de bassins versants ou de comités de bassins versants devraient être reconnus? Est-ce que vous voulez des regroupements? Et si oui, par quel territoire?

1875                  **M. KEN HENRY :**

1880                  Je ne pourrai pas vous donner le chiffre exact que je crois qu'il serait nécessaire de former, mais je vais répondre à votre question d'une façon détournée, puis je suis content que vous me laissiez l'occasion de parler un peu du concept de gestion par bassin versant.

1885                  Je pense que la gestion par bassin versant, c'est quelque chose qui est assez nouveau au Québec. La FQSA, qui a retenu le Comité de développement de la rivière Hall comme projet pilote pour monter un conseil de bassin sur son territoire, a choisi diverses rivières comme ça, diverses rivières au Québec afin de monter des conseils de bassin un peu partout. Puis nous autres, ça fait à peu près un an qu'on travaille à la mise en place d'un conseil de bassin. Disons

1890 que ce concept-là vient de l'Europe, puis maintenant il a été assimilé, il est en train de s'implanter tranquillement au Québec.

1895 La FQSA, en partenariat avec la Fondation de la faune du Québec, a choisi, je crois que c'est sept rivières, au départ, pour des projets pilotes comme ça. Puis les conseils de bassin qui se forment sur -- je vais donner l'exemple qu'on a chez nous. Le conseil de bassin, c'est une table de concertation où les différents utilisateurs du territoire du bassin versant se concertent et disons qu'ils ouvrent leur jeu. Ils disent ce qu'ils ont l'intention de faire dans les années à venir, puis on essaie de faire une gestion harmonieuse du territoire. Ça peut être autant du récrétouristique à l'industriel, exemple.

1900 Donc, je vais vous donner un exemple bien concret. Admettons que le Comité de développement de la rivière Hall, pour donner un accès à la rivière, décide de faire un chemin, puis qu'une scierie décide de faire un chemin un peu plus loin pour aller à peu près au même point, bien, au lieu de faire deux chemins différents, bien, ils vont se concerter autour de cette table-là. En discutant de leurs projets futurs, ils vont pouvoir éviter des dédoublements sur le territoire du bassin versant. Puis c'est ce qui permet de respecter puis de faire une gestion harmonieuse de ce territoire-là aussi.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1910 Mais là, vous ne voyez que le bassin versant de la rivière Hall.

**M. KEN HENRY :**

Oui.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1920 Et je reviens à ma question. Compte tenu qu'il y a, quoi, selon le document de base que le Ministère nous a remis, quelque 4 500 rivières au Québec, est-ce qu'il faudrait qu'il y ait 4 500 comités de bassin versant?

**M. KEN HENRY :**

1925 Je ne crois pas. Ça dépend, bien entendu, de l'importance de la rivière, la grandeur de son... je ne peux pas dire que ça prend tant de kilomètres carrés pour que ça vaille la peine de faire un bassin versant, mais je vais vous donner encore un exemple qu'on a chez nous.

1930 On est en train de monter un conseil de bassin pour notre rivière, puis la ZEC de la rivière Bonaventure suit de très près les démarches qu'on est en train de, puis la concertation aussi qu'on est en train d'établir. D'ailleurs, c'est un des partenaires de notre conseil de bassin. Puis je peux vous gager que dans l'avenir, la ZEC de la rivière Bonaventure va monter son

proper conseil de bassin. Puis à ce moment-là, je suis certain que le conseil de bassin qu'il y a sur la rivière Hall va probablement fusionner avec celui-là de la ZEC de la rivière Bonaventure.

1935                  Donc, je ne peux pas vous dire que sur telle grandeur de territoire, ça prend un conseil de bassin absolument, mais disons que en tout cas chez nous, on s'aperçoit que c'est un bon concept. Puis les autres rivières suivent ça de près, puis ils vont même jusqu'à en établir un eux aussi. Puis la Grande Cascapédia fait la même démarche aussi. Donc, il y a moyen de se fusionner, mais je ne pourrais pas répondre au nombre de conseils de bassin que ça prendrait au Québec.  
1940

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1945                  Allons donc à l'autre question que je voulais aborder avec vous, il est beaucoup question et de plus en plus question du concept de gestion intégrée. Comme vous avez soulevé deux éléments, celui de l'exploitation de la forêt et également le développement et les aménagements hydroélectriques, dans un tel concept, vous avez utilisé tantôt l'adjectif harmonieux, gestion harmonieuse. Donc, comment pensez-vous qu'il soit possible, si c'est possible, de réussir une gestion dite intégrée dans un bassin versant avec la présence d'Hydro-Québec, avec la présence d'entreprises d'exploitation forestière?  
1950

**M. KEN HENRY :**

1955                  C'est en regroupant des représentants de ces divers organismes là qu'il y a sur le territoire, puis en favorisant des discussions et des échanges entre ces intervenants-là, qu'il est possible de sensibiliser tout le monde qu'il y a autour de la table à une gestion harmonieuse puis à une gestion multiressource aussi présente sur le territoire.

1960                  Étant donné que nous autres, c'est tout nouveau la table de concertation qu'on a formée, je peux vous donner un autre exemple d'une table de concertation. Le nom de cette table-là, c'est Habitafor. Le ministère des Ressources naturelles a encore une fois choisi des projets pilotes un peu partout au Québec où il y a des concepts de «Forêt habitée» qui sont implantés. Puis ça fait trois ans chez nous qu'on a une table de concertation forêt comme ça. Puis ça a pris quand même un certain temps, surtout du côté des industriels, avant qu'ils ouvrent vraiment, qu'ils nous disent vraiment ce qu'ils ont l'intention de faire, mais on s'aperçoit qu'il y a des résultats présentement.  
1965

1970                  Donc, nous autres, ça fait seulement un an, on a déjà quand même des résultats qu'on considère importants, mais c'est certain que ça prend du temps avant que tout le monde prenne confiance dans cette table de concertation là, puis puisse se laisser aller à divulguer les projets futurs de chacun des organismes. Donc, je crois que c'est un bon concept.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1975                  Vous êtes optimiste, quoi.

**M. KEN HENRY :**

Très optimiste, sauf que ce qui est dommage puis peut-être que... en tout cas, ce n'est pas présent dans le mémoire, mais disons qu'on a organisé un colloque il n'y a pas tellement longtemps, chez nous, où les divers projets pilotes du concept de gestion par bassin versant se sont réunis chez nous. Puis ce qu'on a su, c'est que la Fondation de la faune puis la FQSA ne financeront plus.

Parce qu'au départ, la Fondation de la faune et la FQSA ont donné des montants à chacun des projets pilotes pour financer le salaire d'un agent de liaison qui est chargé de projet - c'est la personne qui est responsable de réunir tous les intervenants du territoire - puis malheureusement, ces budgets vont être arrêtés probablement l'an prochain. Donc, c'est ce qui est dommage.

Puis c'est certain que si le gouvernement favorise ou encourage la gestion par bassin versant, ce serait bien plaisant s'il y avait des budgets récurrents qui seraient associés à la mise en place de ce concept-là.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je voudrais revenir sur quelques éléments de votre mémoire, entre autres celui concernant le transport du bois. Vous avez bien documenté les effets sur la compaction des sols et ce que ça produit sur le milieu.

Est-ce que vous iriez jusqu'à favoriser certaines méthodes utilisées parfois de façon expérimentale, parfois de façon permanente dans certains pays? Comme en Suède où on revient au cheval pour sortir le bois de la forêt et en Norvège où on prend des hélicoptères géants pour les sortir. À ce moment-là, il n'y a plus de voirie forestière ou de machinerie, de camions qui transportent le bois en forêt.

**M. KEN HENRY :**

Disons, si je prends comme exemple le village d'où je viens, qui est un petit village de 580 habitants où le moteur économique est une coopérative forestière qui fait vivre ces gens-là, qui crée 175 emplois, ce qui est malheureux, c'est que les territoires de coupe sont environ à 80 kilomètres de l'usine. C'est certain que je n'aimerais pas être à la place du cheval qui va faire tout le trajet. Mais je serais quand même favorable à ce que des chevaux soient utilisés peut-être pas pour le transport, je dirais, sur une bonne partie de ce 80 kilomètres, mais au moins pour approcher le bois des chemins forestiers à la place des débusqueuses et de toutes les machineries qui sont présentes vraiment pour la coupe du bois.

Puis je vous dirais que chez nous, il y a différentes expériences qui sont tentées avec des chevaux comme ça pour sortir le bois qui est coupé, le sortir de la forêt puis l'amener au

2020      chemin forestier. Mais je ne serais pas prêt à dire qu'on va pouvoir éliminer le transport par camion, par contre.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2025      Et l'hélicoptère, ce n'est pas réaliste dans votre contexte?

**M. KEN HENRY :**

2030      L'hélicoptère, bien, disons que encore une fois je vais prendre l'exemple de la coopérative forestière qu'on a chez nous. Ils sortent le bois par téléphérique dans les endroits où c'est plus abrupt, puis ce n'est pas tellement rentable. Ça fait que j'imagine que les hélicoptères, je ne suis pas certain qu'ils vont étudier cette possibilité-là très très longtemps.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2035      D'accord, merci. Vous avez parlé de variations de débit également quand vous parliez des aménagements hydroélectriques et bien expliqué l'effet, notamment l'impact sur l'érosion. Est-ce que vous avez aussi une opinion sur l'impact de la variation de débit sur les activités récrétouristiques? Par exemple, sur la rivière Bonaventure, il y a une offre récrétouristique, il y a une importante compagnie qui offre des descentes en canot, en kayak, etc. Une variation de débit peut avoir des impacts assez significatifs sur ces activités-là.

**M. KEN HENRY :**

2045      Oui. Si on parle du canotage, c'est certain que la variation de débit peut avoir des assez gros impacts. Chez nous, malheureusement, la rivière Hall est une rivière qui est difficilement accessible. Au niveau du canotage, c'est seulement possible au printemps puis tard dans l'automne. Donc, c'est certain que le canotage chez nous, c'est plus ou moins envisageable.

2050      La variation de débit, c'est vrai que ça peut nuire au récrétouristique, mais nous autres, on la voyait surtout nuisible pour l'érosion. Je vais vous donner un exemple. Le barrage, pour pouvoir vendre un maximum d'électricité à Hydro-Québec, ils doivent stocker de l'eau en amont du barrage. Puis à un moment donné, une fois qu'il y a suffisamment de stock, bien, là on ouvre la turbine. Puis l'hiver, on a assisté à des assez drôles de phénomènes.

2055      À un moment donné, l'eau avait monté comme ça avec les glaces, bien sûr, qui la recouvriraient, puis lorsqu'il y a eu une bonne variation de débit, il y avait à peu près dix pieds de couche d'air entre la glace et l'eau parce que la glace était retenue par les côtés. Donc, c'était assez spécial puis aussi très dangereux, parce qu'il y a des motoneigistes qui utilisaient cette glace-là pour traverser la rivière.

2060      Donc, c'est des variations de débit - là, je parle d'une activité récrétouristique qui est la motoneige - les variations de débit peuvent avoir des assez gros impacts avec le barrage qu'on

2065 retrouve sur notre rivière, même si c'est un petit barrage si on considère à ce qu'il y a dans le Nord du Québec.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2070 Merci. Vous parliez également des types de coupe forestière. Est-ce que, selon vous, les bandes de protection offrent une garantie suffisante pour un bassin versant ou un cours d'eau?

**M. KEN HENRY :**

2075 Ça dépend beaucoup du territoire puis de la dénivellation du terrain aux abords de la rivière. La rivière Bonaventure, on est en train présentement... le Comité de la rivière Hall est un partenaire du parc régional. C'est un comité qui est formé d'intervenants, de représentants de divers comités qui luttent pour le développement d'activités récrétouristiques qu'il y a le long de la rivière Bonaventure. Puis le parc régional a demandé d'augmenter la bande de protection, passer de 60 mètres à 100 mètres, tout le long de la rivière Bonaventure. Donc, pour nous, 2080 100 mètres, on croit que c'est quelque chose qui est raisonnable comme bande de protection le long de la rivière.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2085 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2090 Ça va? Je voulais juste soulever un dernier point. Vous dites:

«Une coupe à blanc de moins de 33 % de la superficie totale d'un bassin perturbe rarement le régime d'écoulement, alors qu'une coupe plus importante présente un risque élevé d'accroissement des débits de pointe, notamment...»

2095 Là, j'aimerais savoir l'échelle dans laquelle vous vous situez, parce que 33 % de la superficie totale d'un bassin, si je prends une rivière comme la rivière Chaudière, si je fais une coupe à blanc sur 33 % du bassin de la Chaudière, je vais avoir, d'après moi, un puissant impact écologique. Est-ce que vous êtes capable de situer ça par rapport à quel type de bassin ou à un sous-bassin?

**M. KEN HENRY :**

2105 Je conviens avec vous que ces données-là peuvent...

**LE PRÉSIDENT :**

Ou si vous avez une référence ou s'il y a dans le texte une étude scientifique sous-jacente à ça?

2110

**M. KEN HENRY :**

Disons que ça peut être quelque chose qui est représentatif du territoire de la rivière Hall puis du territoire aussi de la Grande-Cascapédia. Parce que Marc-André Bernard, celui qui a monté le mémoire, travaille, il est agent de liaison justement pour la rivière Grande-Cascapédia, puis il a monté ce mémoire-là un peu pour les rivières de notre coin, si on veut. Je ne suis pas certain que c'est représentatif pour toutes les autres rivières au Québec. Malheureusement, je ne pourrais pas vous dire qu'on a vérifié ce...

2115

2120 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça qu'on pose des questions, voyez-vous? Si jamais quelqu'un veut extrapoler votre mémoire, on dira: «Il y a eu une mise au point disant que c'est une affirmation très locale.»

2125

**M. KEN HENRY :**

Mais lorsqu'on parle des coupes à blanc, moi, ça me fait toujours sourire un peu. Vous savez, maintenant, les coupes à blanc, on leur a donné un nouveau nom, on appelle ça des CPRS, des coupes protectrices de régénération du sol. Mais dans le fond, c'est une coupe à blanc. C'est juste qu'on lui a trouvé un nom un peu plus beau, mais quand tu arrives sur le terrain, il ne reste pas grand-chose là. Puis nous autres, ça nous fait sourire un peu quand on arrête d'appeler ça des coupes à blanc puis on appelle ça des CPRS.

2130

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je dois comprendre que vous êtes un forestier vous-même?

**M. KEN HENRY :**

2140

Je ne suis pas un forestier. Je suis le fils d'un forestier, puis je viens d'un milieu, d'un petit village qui vit presqu'exclusivement de l'exploitation forestière.

2145

Mais disons qu'il y a des bémols à mettre aux différentes utilisations du territoire. Puis les industriels, je vous avouerais, qui participent à nos tables de concertation, viennent souvent pour surveiller leur intérêt au tout début. Puis à force de cheminer avec nous autres dans ces tables de concertation là, ils finissent par s'ouvrir puis être sensibilisés à une bonne gestion de la forêt. C'est pour ça qu'on croit beaucoup en ces tables de concertation là, puis au partenariat qui peut en ressortir aussi.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, monsieur, merci beaucoup de votre présence et de votre contribution à l'audience.

2155

**M. KEN HENRY :**

C'est moi qui vous remercie.

2160

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un dans l'assemblée qui veut faire une rectification sur des propos qui ont été tenus, sur des chiffres qui ont été avancés, des affirmations posées? Voilà.

2165

Alors, il me reste le doux plaisir de vous dire merci, de vous rappeler que nous continuons notre tournée. S'il y a des gens dans la région qui voulaient présenter des mémoires, qui n'ont pas pu pour des raisons d'organisation, de préparation, ils peuvent toujours se reprendre en s'inscrivant dans d'autres régions.

2170

Je dis merci aux gens du soutien technique du ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Daniel Buisson, monsieur Martin Lajoie; la sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; notre analyste, monsieur Louison Fortin; à l'arrière, monsieur Serge Labrecque, agent d'information, et la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin. Merci beaucoup et à la prochaine.

2175

\*\*\*\*\*

2180

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

2185

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**